

solocal

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE



**19 JUIN 2024**

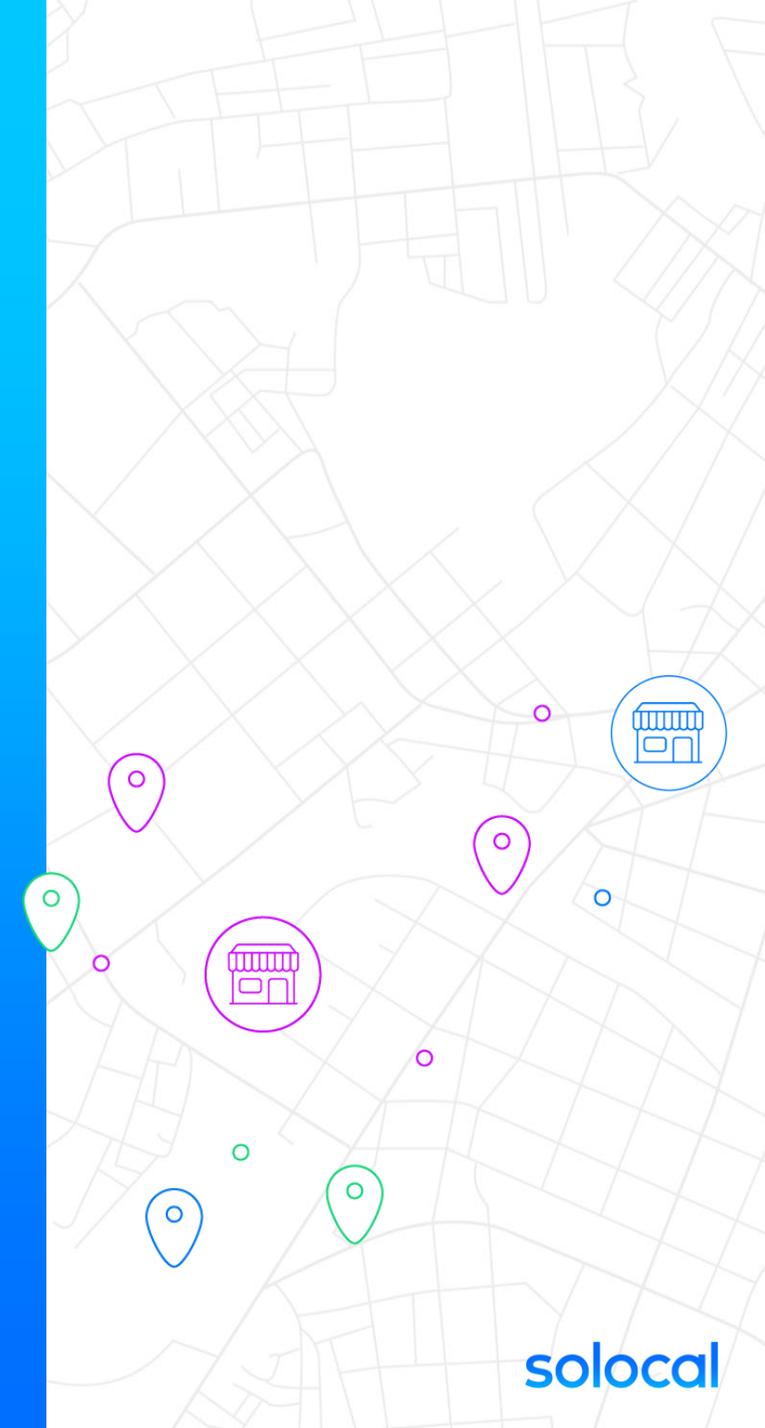
solocal

# Ouverture



**Ghislaine Mattlinger**

Membre du Conseil d'administration  
Présidente du Comité d'audit



solocal

# Agenda

<b>1</b>	<b>Ouverture et présentation de l'agenda</b>	P.2
<b>2</b>	<b>Année 2023 &amp; Priorités 2024</b>	P.4
<b>3</b>	<b>Résultats financiers 2023</b>	P.13
<b>4</b>	<b>Restructuration Financière</b>	P.18
<b>5</b>	<b>Projet Ycor</b>	P.25
<b>6</b>	<b>Gouvernance</b>	P.26
<b>7</b>	<b>Rémunérations</b>	P.33
<b>8</b>	<b>Rapport des commissaires aux comptes</b>	P.43
<b>9</b>	<b>Questions &amp; réponses</b>	P.50
<b>10</b>	<b>Vote des résolutions</b>	P.51
<b>11</b>	<b>Clôture</b>	P.52

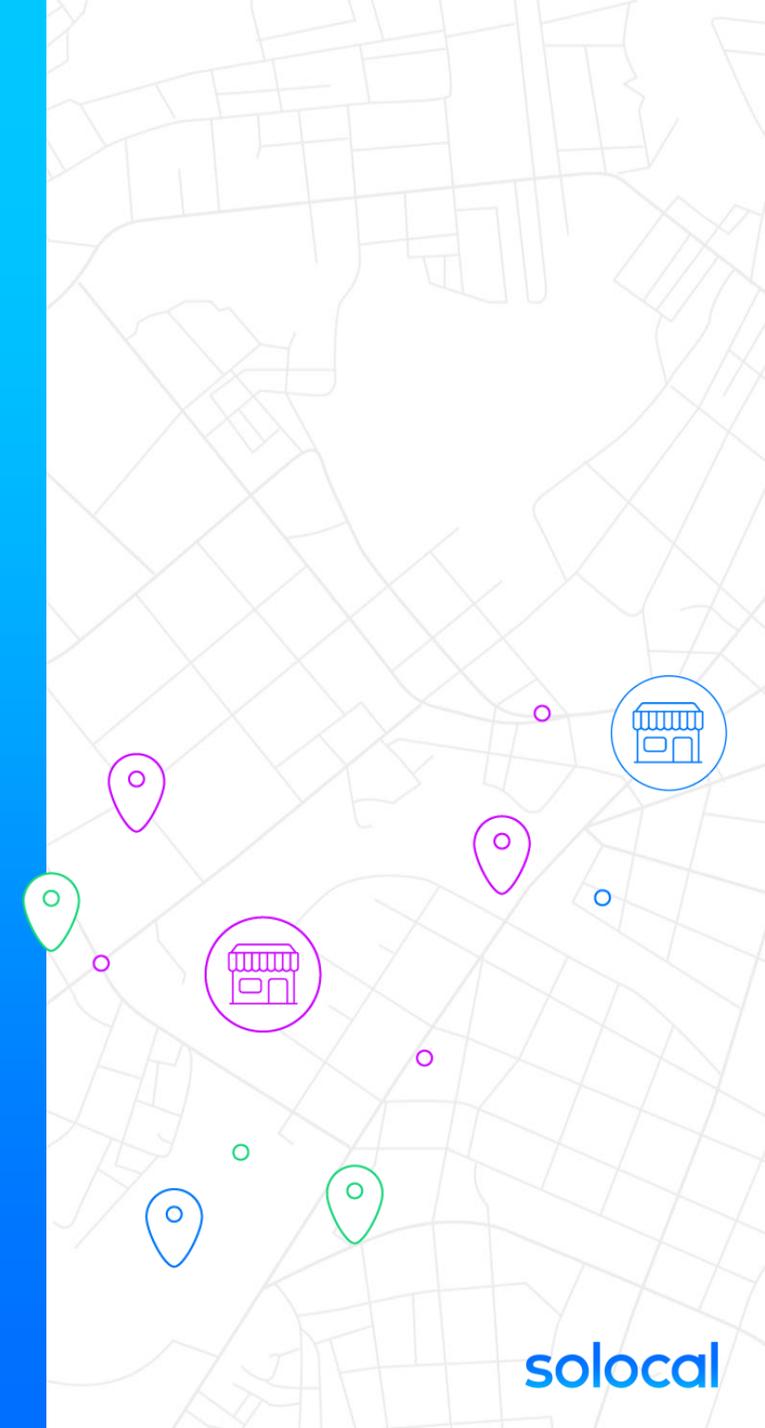
solocal

# Année 2023



**Cédric DUGARDIN**

Directeur Général



solocal

# L'année 2023 en résumé



## Chiffres

- ✓ **Chiffre d'affaires 360M€**
- ✓ **EBITDA récurrent 63M€**
- ✓ **Marge EBITDA récurrent 17,7%**

## Événements marquants

- ✓ **Retour à la croissance de l'audience de PagesJaunes**
- ✓ **Initiation des négociations avec les principaux créanciers financiers en juin 2023 pour redéfinir la structure bilancielle tout en préservant la liquidité**
- ✓ **Initiation d'un processus d'adossement**
- ✓ **Nomination de Cedric Dugardin en tant que Directeur Général**

# Panorama de l'activité 2023



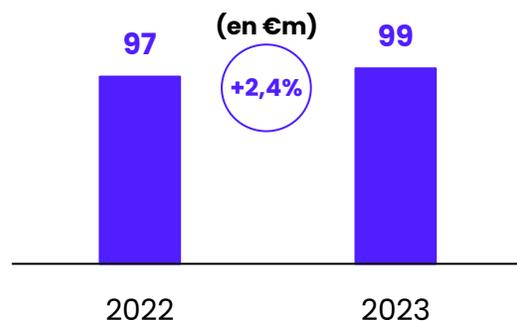
## Visibilité digitale : 99 m€



### Connect

- ✓ E-réputation
- ✓ Services relationnels et transactionnels

### Evolution du chiffre d'affaires



## Marketing digital : 204 m€



### Booster

- ✓ Publicité digitale
- ✓ Notoriété
- ✓ Référencement prioritaire

### Evolution du chiffre d'affaires



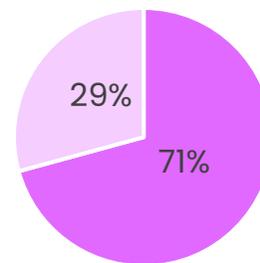
## Sites internet : 57 m€



### Sites internet

- ✓ Design & fonctionnalités
- ✓ SEO & SEA
- ✓ Support dédié

### Evolution du chiffre d'affaires



- Référencement prioritaire (71%)
- Autres offres Booster (29%)

### Focus sur Référencement Prioritaire

2/3 du chiffre d'affaires de Booster

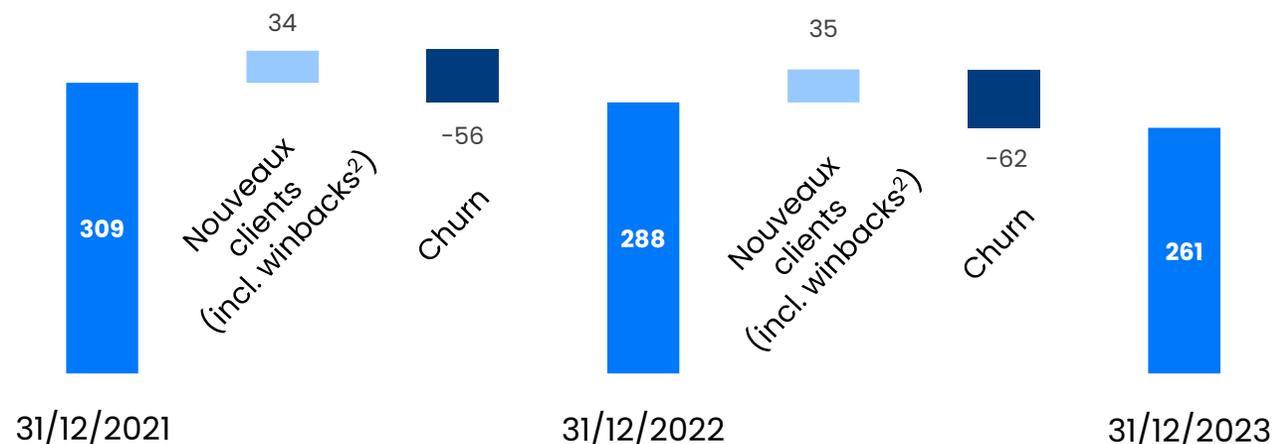
Le média PagesJaunes, principal contributeur de la performance du marketing digital



# Évolution du parc clients en 2023

## Évolution du parc clients

En milliers



## Impactée par le taux de churn

- **Diminution globale** de -27k clients en 2023
  - Churn toujours élevé malgré les mesures mises en place (expérience client, refonte des objectifs des commerciaux...)
  - Acquisition en deçà des attentes et modèle Hunter fortement remis en question
- **Taux de churn net<sup>1</sup>** en 2023 de **20,1%** vs. 16,6% en 2022

## ARPA<sup>3</sup>

31/12/2022

c. €1,345

30/09/2023

c. €1,320

31/12/2023

c. €1,305



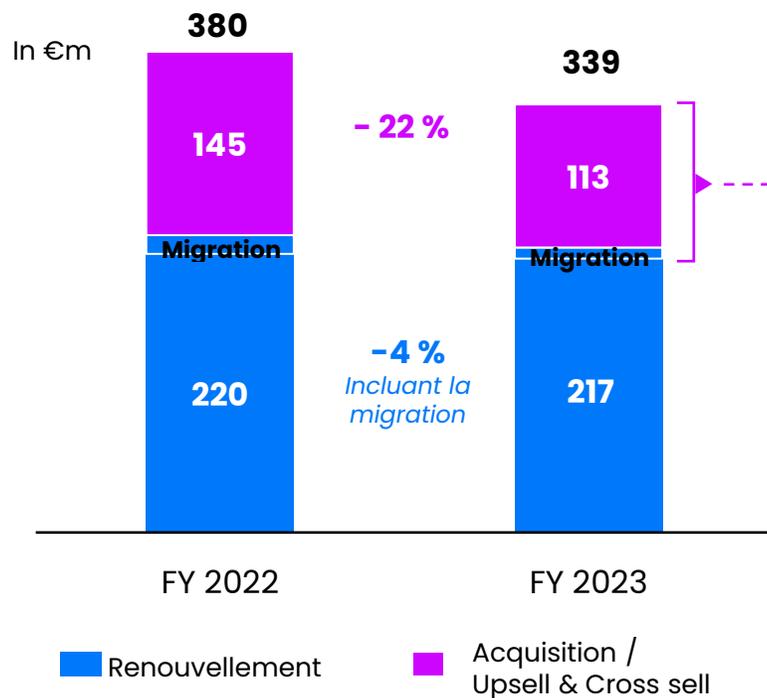
<sup>1</sup> calcul du churn: nb de clients perdus / nb de clients BoP. Chiffres nets des winbacks

<sup>2</sup> Winback: Acquisition d'un client ayant été perdu au cours des 12 mois précédents

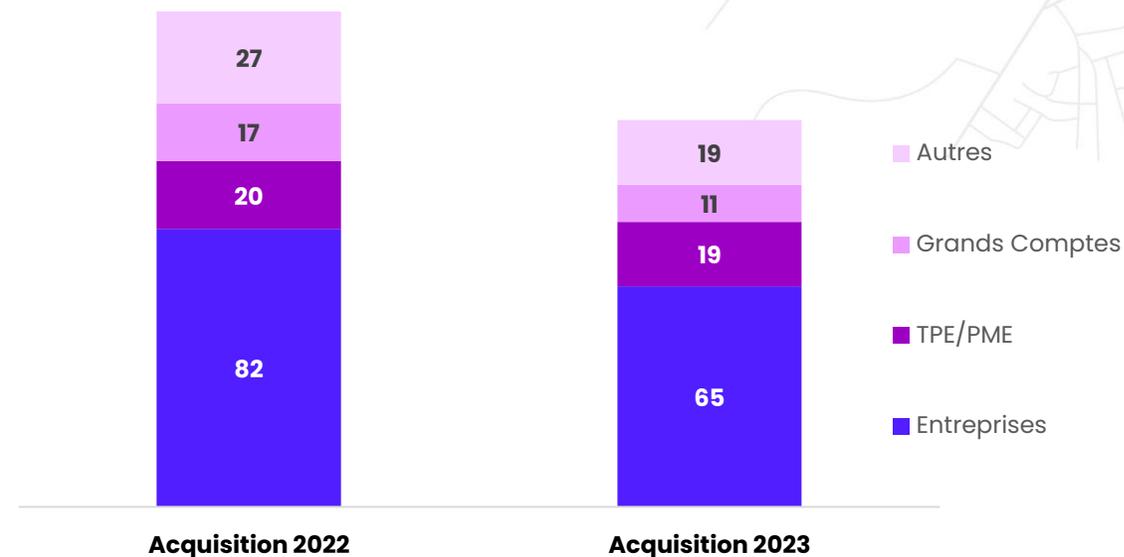
<sup>3</sup>ARPA: Revenu moyen par annonceur, base sur les ventes des 12 derniers mois de Solocal SA

# Une performance commerciale 2023 décevante

## Prises de commandes FY 22 vs FY 23



In €m

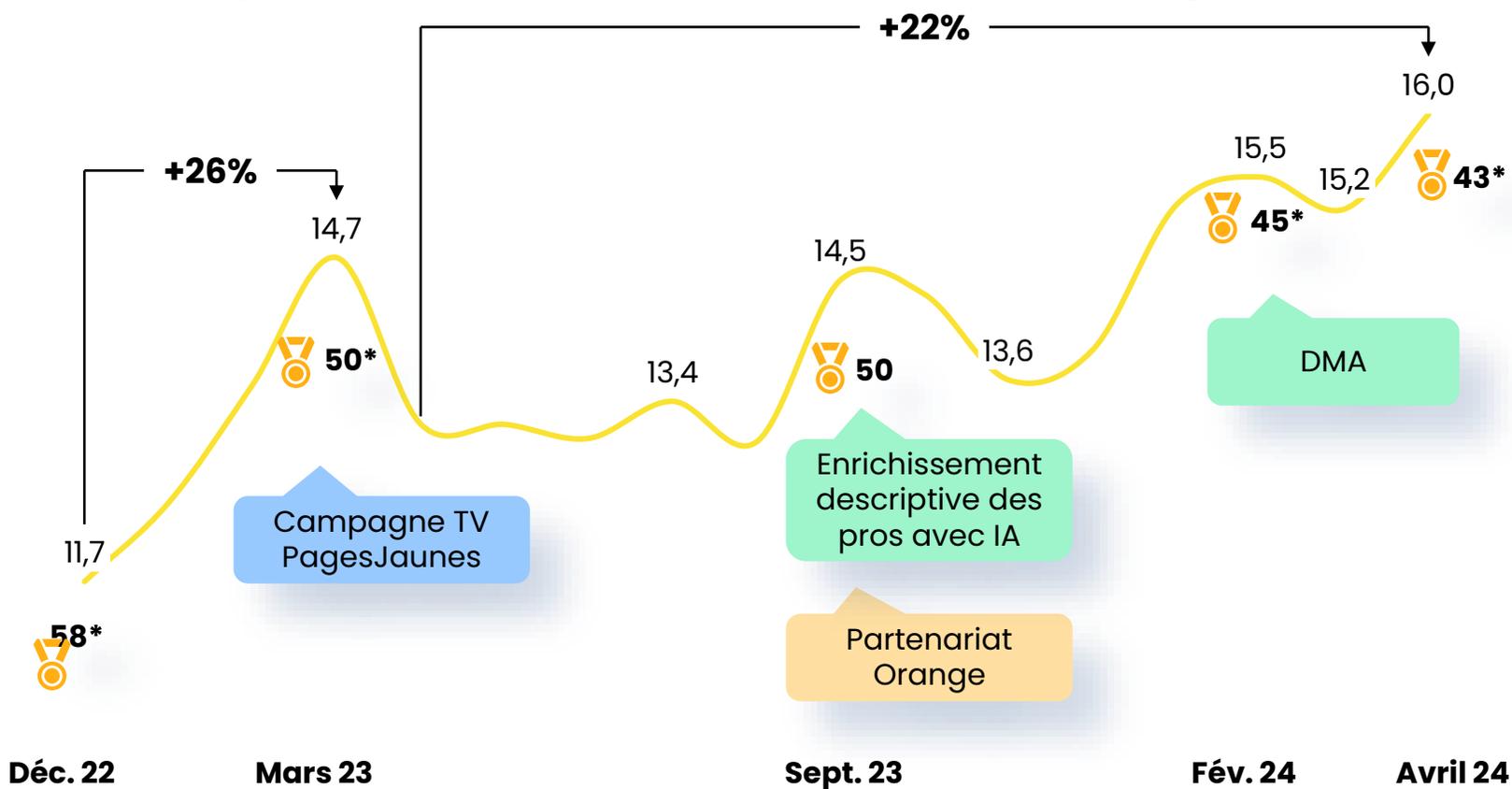


- Stabilité des ventes en renouvellement. La fidélisation des clients des offres Connect compensant l'augmentation du churn sur l'offre Référencement Prioritaire

- Acquisition principalement impactée par la faible performance du canal Entreprise et la difficulté à régénérer la force de vente hunter et limiter son turnover
- Décision de fusionner la force de vente « hunter/farmer » pour faciliter le développement de la valeur

# PagesJaunes : un retour à la croissance de l'audience en 2023 qui s'accélère en 2024

## Visiteurs Uniques mensuels (millions) et classement Médiamétrie NetRatings



**+2,8M de Visiteurs Uniques** entre avril 2023 et avril 2024 selon Médiamétrie NetRatings : une progression régulière grâce à la campagne TV et les nombreuses actions menées sur PagesJaunes

PagesJaunes touche **28,6% de la population Internet\*\*** totale en avril 2024 contre 23% fin 2022

**Retour régulier dans le Top 50 :** PagesJaunes se classe 3 mois consécutifs dans le Top 50 pour la première fois depuis 2 ans

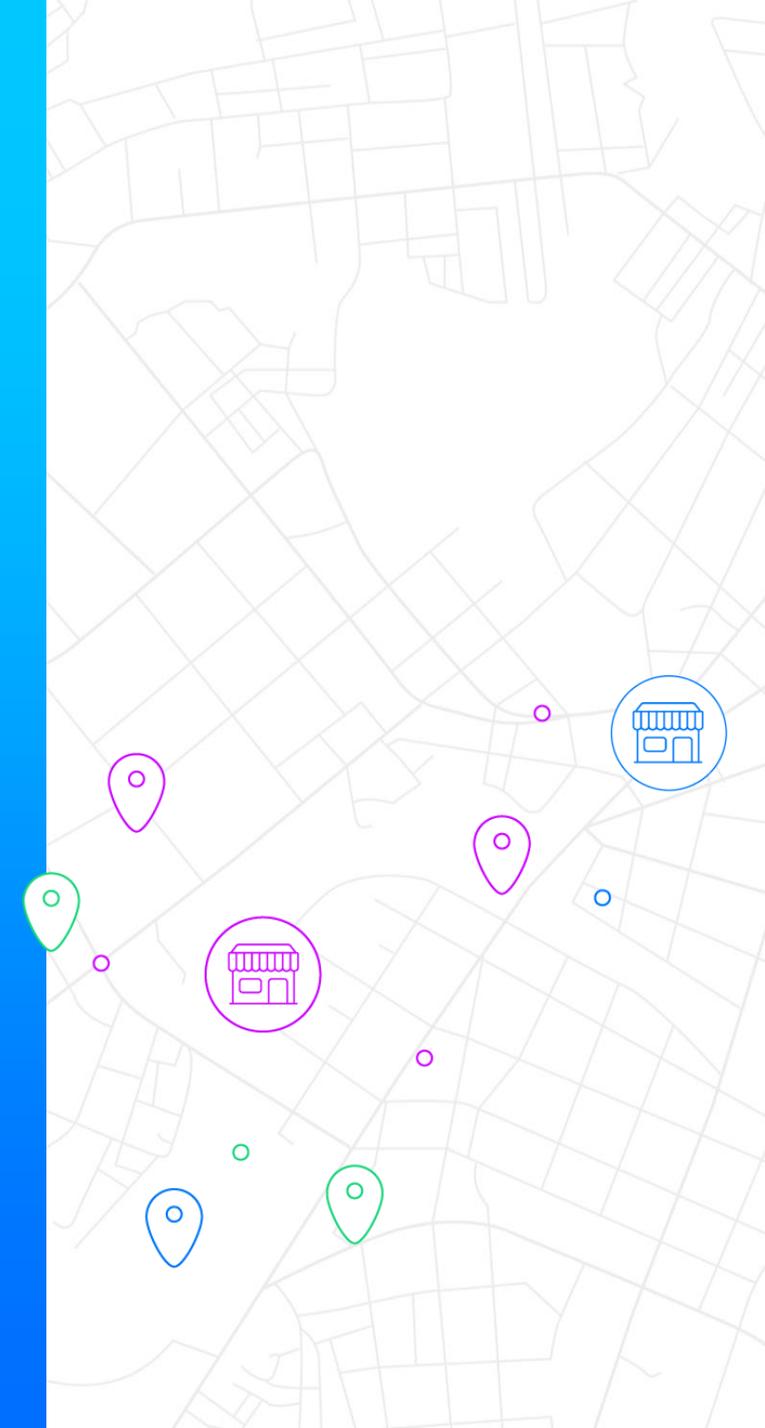
solocal

# Priorités et défis 2024

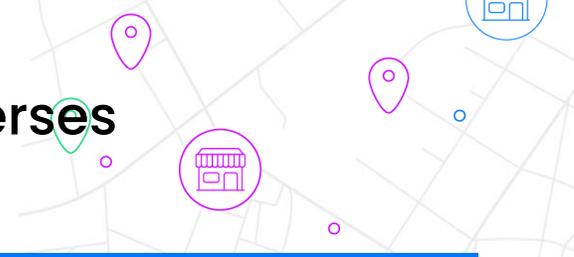


**Cédric DUGARDIN**

Directeur Général



# Un plan opérationnel autour de 5 piliers soutenus par 3 leviers transverses

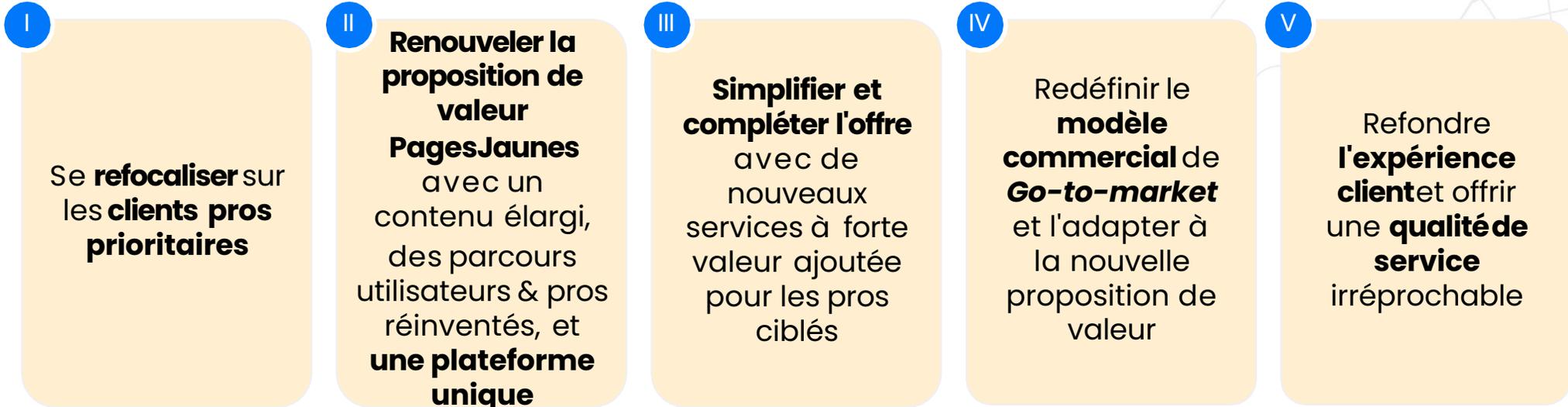


Mission

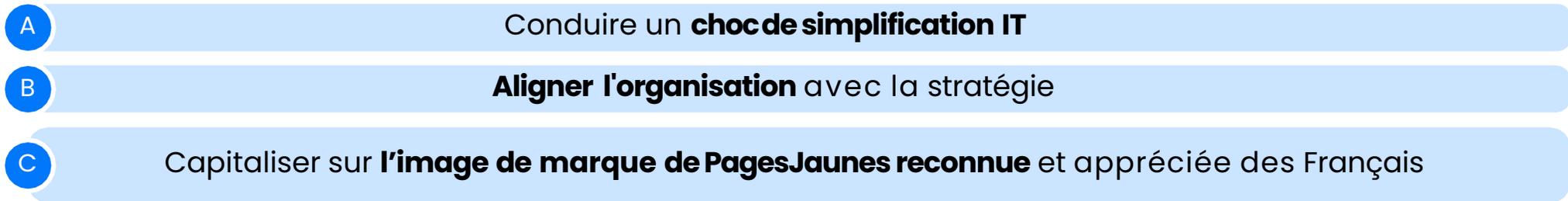
*LE partenaire de confiance des pros, rapprochant les pros des Français*



Piliers stratégiques



Leviers transverses



# Actualités 2024

## Premier trimestre 2024

### Poursuite des difficultés sur le premier trimestre

- CA T1 2024 de 83,3 m€ en baisse de -10,7% vs. T1 2023
- 253k clients au 31 mars 2024 vs. 261k 31 décembre 2023
- ARPA stable à env. 1 305€
- Taux de churn de 20,2% au T1 2024

## Perspectives 2024

- Année 2024 impactée par l'activité commerciale toujours difficile et le taux de churn élevé de 2023
- Chiffre d'affaires attendu en repli de l'ordre de 10% par rapport à 2023 (ou environ 340 m€ incl. Regicom)
- Marge d'EBITDA attendue autour de 15% malgré la poursuite des efforts de maîtrise des coûts

## Restructuration financière

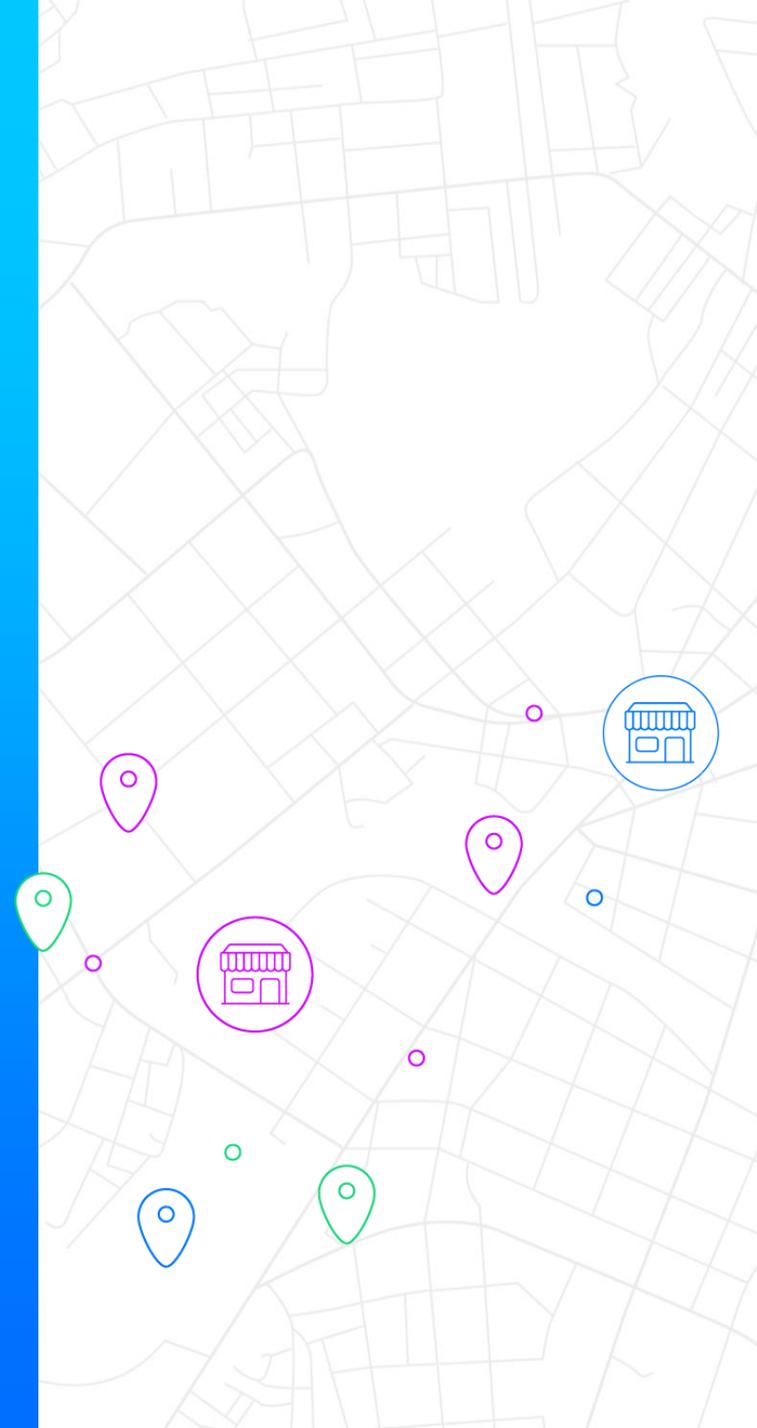
- **Signature le 12 avril 2024 d'un accord de principe avec Ycor et les principaux créanciers et actionnaires**
  - Apport de 43 m€ exclusivement en numéraire (via deux augmentations de capital, l'une réservée à Ycor et l'autre avec maintien du droit préférentiel de souscription aux actionnaires)
  - Apport en nature de la société Régicom Webformance SAS (« Regicom »)
  - Remboursement partiel à hauteur de 20 m€ d'une partie de la dette RCF existante
  - Réduction massive du montant nominal de la dette obligataire brute existante (incluant les intérêts dus) de l'ordre de 85% avec des modalités d'amortissement ou de conversion en capital différentes selon la nature des dettes réinstallées.
- **À l'issue des opérations envisagées dans l'Accord de Principe, Solocal serait contrôlée par Ycor**

solocal

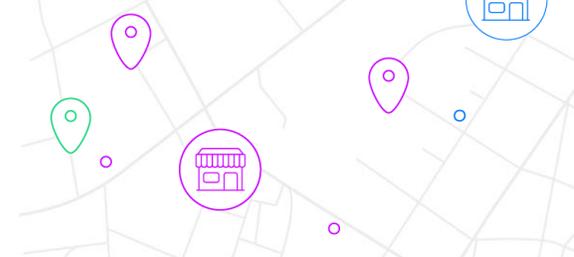
# RÉSULTATS FINANCIERS 2023



**Olivier REGNARD**  
Directeur Financier



# Chiffre d'affaires par activité du Groupe Solocal



**Connect<sup>1</sup>**



**Booster<sup>2</sup>**



**Sites internet<sup>3</sup>**

**TOTAL**

**2023**

98,6 m €

204,3 m €

56,8 m €

359,7 m €

**2022**

96,9 m €

241,6 m €

61,4 m €

400,0 m €

**Variation**

+2,4%

-15,4%

-7,5%

-10,1%

**Chiffre d'affaires impacté par la performance de la gamme Booster (y.c. Référencement Prioritaire)**



<sup>1</sup> Connect = Access, Essentiel, Premium, Marketing Digital, Vocal, MDOffline

<sup>2</sup> Booster = Display / Adhesive, Booster Contact, Booster Site, Social, Local impact, Ranking

<sup>3</sup> Sites internet = Essentiel, Premium, Privilège, Websites DIY Websites

# Compte de résultat

En millions d'euros	2022	2023	Variation	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>400,0</b>	<b>359,7</b>	<b>(40,3)</b>	<b>-10%</b>
Charges externes	(113,1)	(119,9)	(6,8)	-6%
Frais de personnel	(171,9)	(176,3)	(4,4)	-3%
<b>EBITDA récurrent</b>	<b>115,0</b>	<b>63,5</b>	<b>(51,5)</b>	<b>-45%</b>
Éléments non-récurrents	(0,3)	(6,0)	(5,7)	n/a
<b>EBITDA consolidé</b>	<b>114,7</b>	<b>57,4</b>	<b>(57,3)</b>	<b>-50%</b>
Dépréciations et amortissements	(56,2)	(54,3)	1,9	+3%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>58,5</b>	<b>3,1</b>	<b>(55,4)</b>	<b>-95%</b>
Résultat financier	(28,5)	(36,6)	(8,1)	-28%
<b>Résultat avant impôts activités</b>	<b>30,1</b>	<b>(33,5)</b>	<b>(63,5)</b>	<b>n.a</b>
Impôt sur les sociétés	(33,3)	(12,4)	(20,9)	n.a.
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(3,3)</b>	<b>(45,9)</b>	<b>(42,6)</b>	<b>n.a</b>
<b>Résultat net (social)</b>	<b>(558)</b>	<b>(293)</b>	<b>266</b>	<b>n.a</b>

- **EBITDA récurrent à 63,5 m€**

- Baisse de 40,3m€ du chiffre d'affaires
- Hausse de 6,8m€ des charges externes
  - Mix produit défavorable ne permettant pas la réduction du spend media proportionnellement au CA ;
  - Campagne publicitaire TV (4 m€) et hausse des impayés ; compensés par
  - Un strict contrôle des coûts dans un contexte inflationniste.
- Hausse 4,4m€ des frais de personnel (investissement forces de ventes et nouvelle réglementation congés payés)

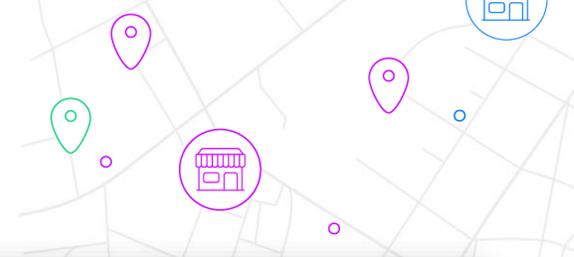
- **Marge d'EBITDA récurrent à 17,7% (-11,1 pts vs 2022) résultant de la baisse du CA avec une structure de coûts fixes**

- Non-récurrent principalement lié à la restructuration du groupe

- **Résultat financier de (36,6) m€** (intérêts financiers RCF, des obligations et du prêt BPI) en hausse de 8,1m€ en raison de l'augmentation des taux d'intérêts (EURIBOR 3 Mois)

- **Impôts sur les sociétés de (12,4)m€** dont (11,7)m€ liés à la dépréciation des impôts différés actifs

# 25m€ de flux de trésorerie opérationnels récurrents en 2023



En millions d'euros	2022	2023	Variation
<b>EBITDA récurrent</b>	<b>115,0</b>	<b>63,5</b>	<b>(51,5)</b>
Eléments non monétaires inclus dans l'EBITDA	3,9	1,2	(2,7)
Variation du besoin en fonds de roulement	(34,7)	(18,9)	15,8
- Dont var BFR Clients	(14,1)	(10,7)	3,4
- Dont var BFR Fournisseurs	(6,3)	1,3	7,6
- Dont var BFR Autres	(14,3)	(9,5)	4,8
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(31,6)	(21,2)	10,4
<b>Flux de trésorerie opérationnels récurrents</b>	<b>52,6</b>	<b>24,6</b>	<b>(28,0)</b>
Eléments non récurrents	(6,4)	(7,4)	(1,0)
Résultat financier (dé)caissé	(19,7)	(8,9)	10,8
Impôt sur les sociétés décaissé	(4,5)	(1,4)	3,1
Autres	0,4	0,9	0,5
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>22,4</b>	<b>7,8</b>	<b>(14,6)</b>
Augmentation (diminution) des emprunts	(14,0)	(4,0)	10
Impact IFRS 16 & Autres	(17,9)	(18,8)	(0,9)
<b>Variation nette de trésorerie</b>	<b>(9,5)</b>	<b>(15,0)</b>	<b>(5,5)</b>
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	80,2	70,7	(9,5)
<b>Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>70,7</b>	<b>55,7</b>	<b>(15,0)</b>
<b>Flux de trésorerie opérationnel (*)</b>	<b>28,7</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(29,5)</b>

## • Variation du besoin en fonds de roulement (18,9)m€

- Dégradation du BFR clients de (10,7)m€ résultant d'une moindre performance commerciale en 2023 et d'un churn clients aux conditions de paiement plus favorable
- Dégradation du BFR « Autres » de (9,5)m€

## • Investissements : 21,2m€ en forte réduction et en ligne avec le besoin de préserver la liquidité

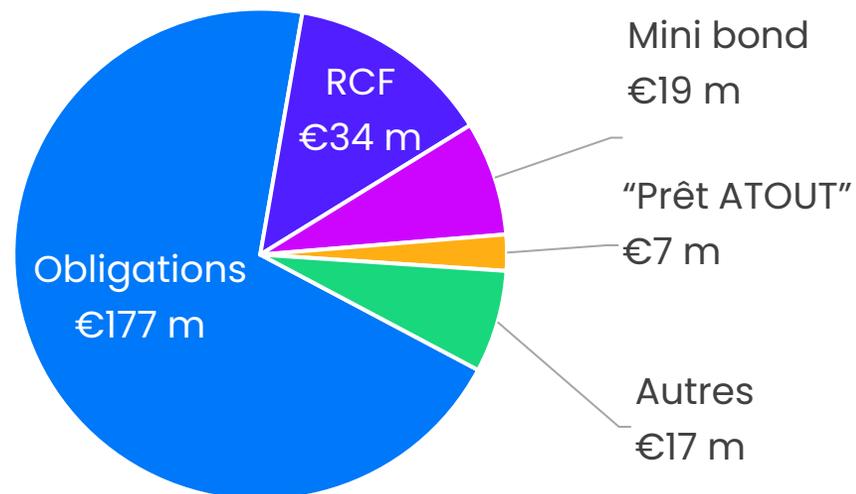
## • Intérêts payés

- 8,9m€ correspondant aux intérêts de la dette obligataires du T1 et aux intérêts annuels du RCF et du Prêt Atout
- 15,6m€ d'intérêts obligataires reportés (3 trimestres) dans le cadre des discussions engagées

## • Remboursement de la dette : 4m€ de prêt BPI

## • 55,7m€ de trésorerie nette

## Structure d'endettement avant restructuration



En million d'euros	2022	2023
Endettement brut	241	253
Trésorerie	(71)	(56)
<b>Endettement net</b>	<b>170</b>	<b>197</b>
EBITDA (Covenant) <sup>1</sup>	99	47
Levier financier	1,7x	4,2x
ISCR	4,3x	1,9x

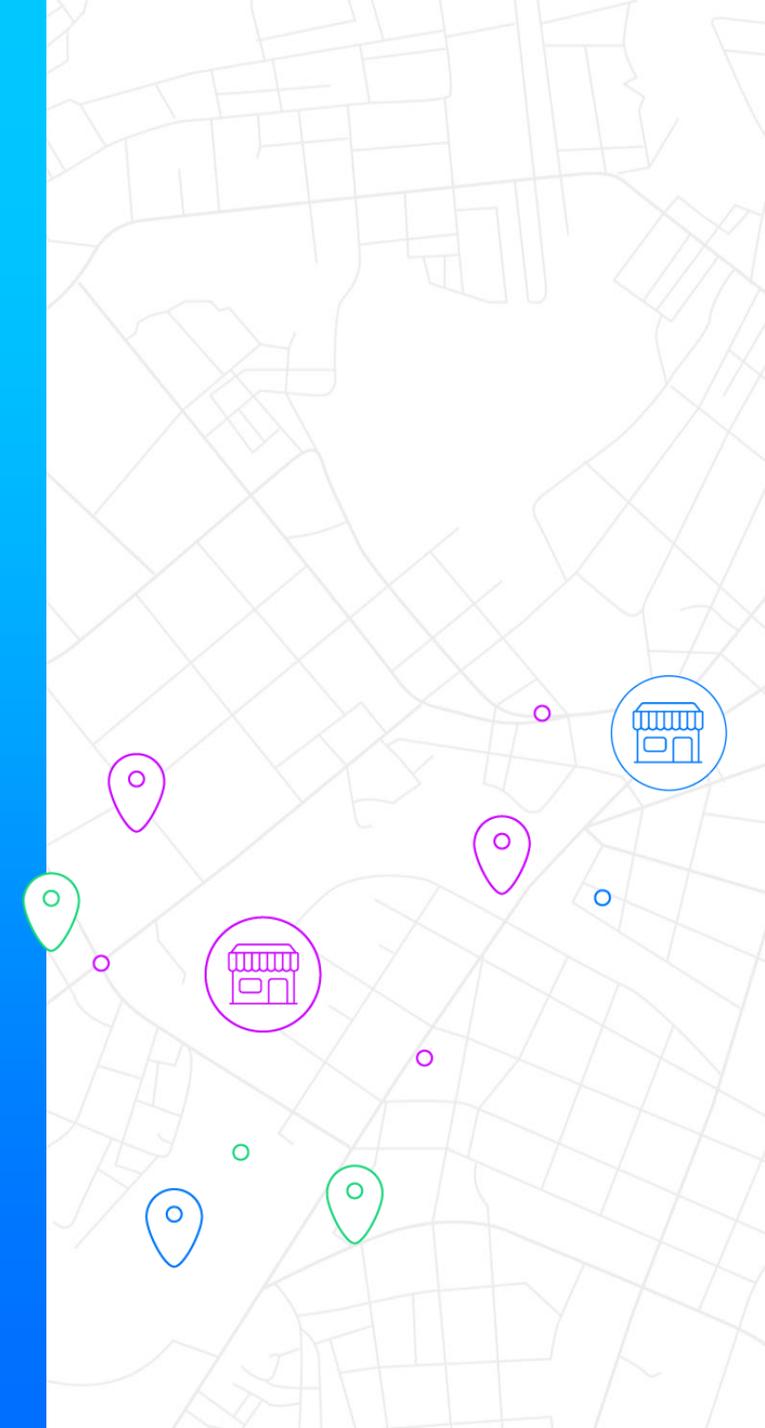
- Breach des covenants au 31 décembre 2023 (Levier <3,5x et ISCR >3)
- Waiver obtenu de la part des créanciers obligataires et consentement du RCF à ne pas exercer leurs droits à cet égard

solocal

# Restructuration Financière



**Olivier REGNARD**  
Directeur Financier



# Rappel des principales étapes de la restructuration financière

- Depuis juin 2023, discussions avec les créanciers financiers et ouverture d'un mandat ad'hoc (transformé en conciliation par la suite)
- Parallèlement, approche d'acteurs stratégiques pour trouver un nouvel actionnaire / partenaire
  - Signature d'accords de confidentialité avec les acteurs intéressés
    - 22 potentiels acteurs stratégiques approchés / 9 NDA signés / 7 lettres d'intentions reçues / 2 offres fermes
  - Processus mis en place garantissant le même niveau d'information aux différents acteurs (créanciers financiers et acteurs stratégiques) pour une compétition équitable
- 2 offres fermes reçues d'acteurs industriels mi-janvier 2024 en plus de l'offre des principaux créanciers
- A partir de mi-janvier 2024
  - Analyses des différentes offres (créanciers et acteurs industriels) par le Conseil d'administration et le Management
  - Recommandation de l'offre Ycor d'un point de vue stratégique et financier
  - Révisions de l'offre Ycor à plusieurs reprises
- Annonce le 12 avril 2024 de la signature d'un accord de principe entre Solocal / Ycor et les principaux créanciers et actionnaires
- Accomplissements de toutes les conditions suspensives avant le vote en AG et jugement du plan de SFA modifié par le Tribunal de Commerce de Nanterre

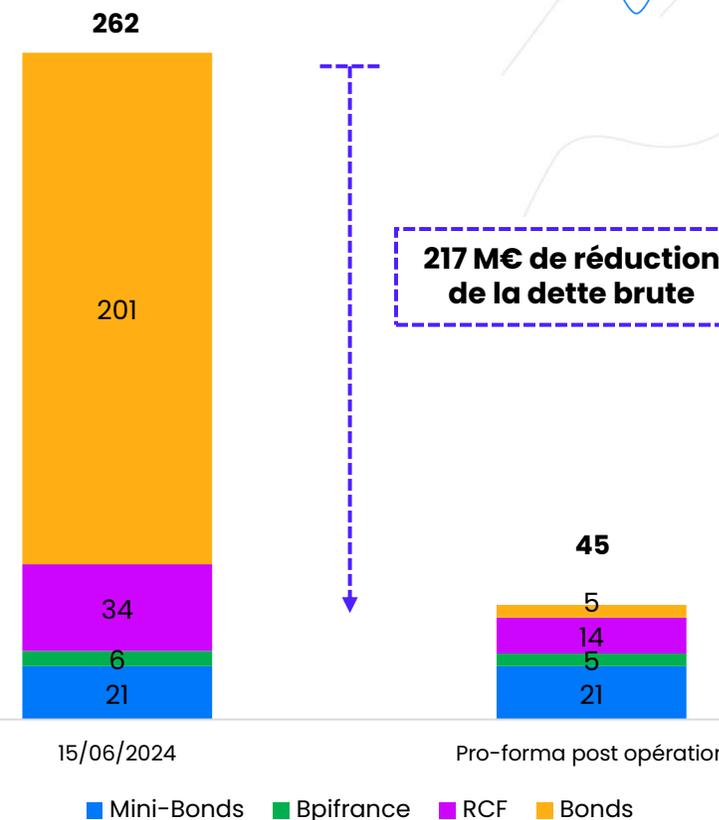
# Rappel des principes clés de la transaction

## Description

- **43 M€ d'injection de *new money***
  - **25 M€ par augmentation de capital réservée à Ycor**
  - **18 M€ par augmentation de capital** avec maintien des droits préférentiels de souscription des actionnaires *backstoppée* par Ycor et certains membres du Groupe des Obligataires
  - **Apport en nature de Regicom à Solocal par Ycor**
- **262 M€ de dette restructurée**
  - **20 M€** de RCF remboursés en cash au *closing* et **14 M€** réinstallés avec des termes amendés
  - **21 M€** de *Mini-Bonds* (y compris coupons échus et courus) seront réinstallés avec des termes amendés
  - **5 M€** des 201 M€ d'Obligations (y compris coupons échus et courus) réinstallés avec des termes amendés, la différence sera convertie en capital

## Impacts sur la dette brute (incluant les coupons courus)

In €m



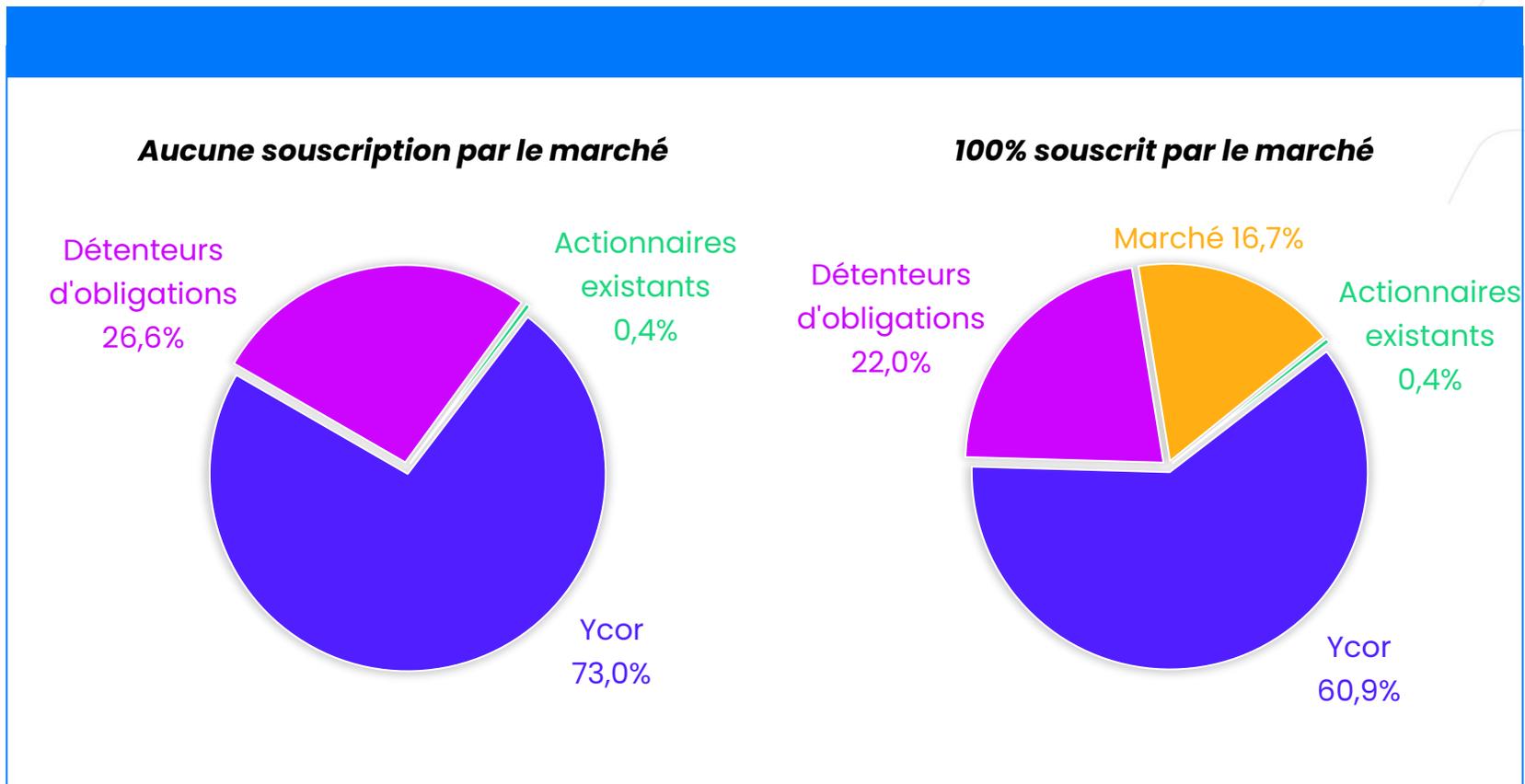
# Mise en oeuvre – Description des transactions et des termes principaux

	Montant	Prix	Description
1	<b>~18 M€</b> Augmentation de capital <i>Backstoppée</i> Résolutions 17, 18	0,003 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de capital avec maintien du DPS (i.e. ouverte à tous les actionnaires actuels)</li> <li>Augmentation de capital <i>backstoppée</i> par Ycor pour ~13 M€ et par certains obligataires pour 5 M€</li> </ul>
2	<b>~196 M€</b> Conversion de la dette en capital (incluant les coupons courus) Résolutions 17, 19	~0,027 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de capital réservée aux obligataires par conversion de leur dette en capital</li> </ul>
3	<b>~25 M€</b> Augmentation de capital réservée à Ycor Résolutions 17, 20	0,003 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de capital réservée à Ycor (sans droits préférentiels de souscription pour les actionnaires)</li> </ul>
4	<b>~35 M€</b> Apport en nature de Regicom à le Société Résolutions 17, 21, 22	0,003 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Apport en nature de 100% des actions de Regicom</li> </ul>
5	<b>-</b> BSA en rémunération du backstop Résolutions 17, 23, 24	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émission de BSA en contrepartie du <i>backstop</i> de l'augmentation de capital</li> <li>Prix d'exercice fixé à 0,001 € par action ordinaire avec 1 BSA pour 1 nouvelle action, et ajustée à 0,01 € suite aux opérations sur le capital (regroupement d'actions, puis réduction de la valeur nominale unitaire)</li> </ul>
	<b>~274 M€</b>		

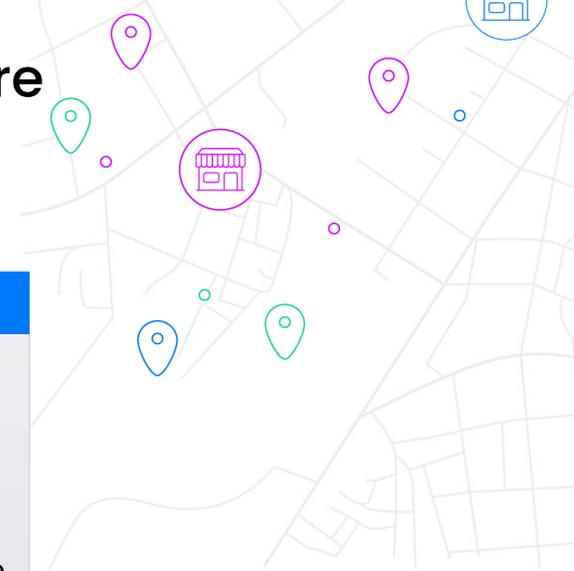
# Actionnariat pro-forma dilué après l'exercice des BSA



**L'actionnariat dépendra de la souscription en cash à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par le marché**



# Une structure financière assainie permettant les marges de manœuvre nécessaires au déploiement de la nouvelle vision stratégique



## Dette

**217 m€**

### de réduction de la dette brute

Après augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription, augmentation de capital réservée et abandon de créances

## Siège social

**14 m€**

### de réduction du loyer et charges

Effet année pleine, après révision à la baisse d'environ deux tiers des surfaces louées du siège social à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

## Charges financières

**c. 24m€**

### de réduction des charges financières à décaisser

En année pleine, résultant de la nouvelle structure d'endettement et de l'effet de la capitalisation des intérêts de la dette Mini Bond réinstallée

## Investissements

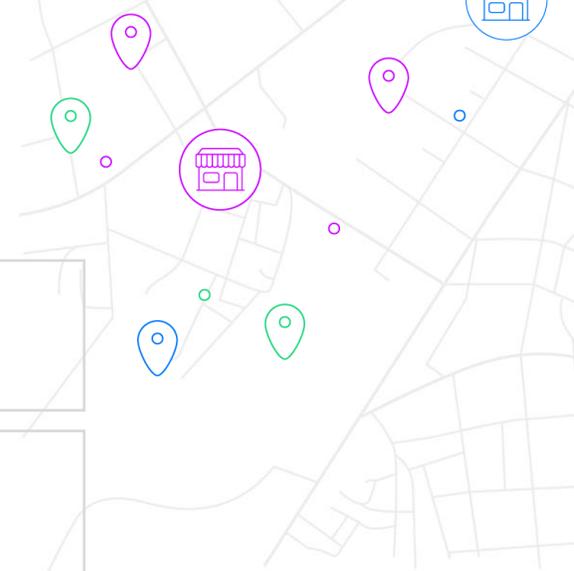
**c. 130 m€**

### d'investissements sur la période 2024-2027

Investissements envisagés en soutien de la nouvelle stratégie de Réinvention



# Calendrier prévisionnel jusqu'au closing



19 juin

- **Assemblée générale des actionnaires**

4 juillet

- Jugement du Tribunal de commerce sur le plan de SFA et sur l'homologation du Protocole

11 juillet  
-  
24 juillet

- Ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital *backstoppée*
- Clôture de la période de souscription à l'augmentation de capital *backstoppée*

26 juillet

- Résultat de l'augmentation de capital *backstoppée*

31 juillet

- **Réalisation des différentes opérations de capital**

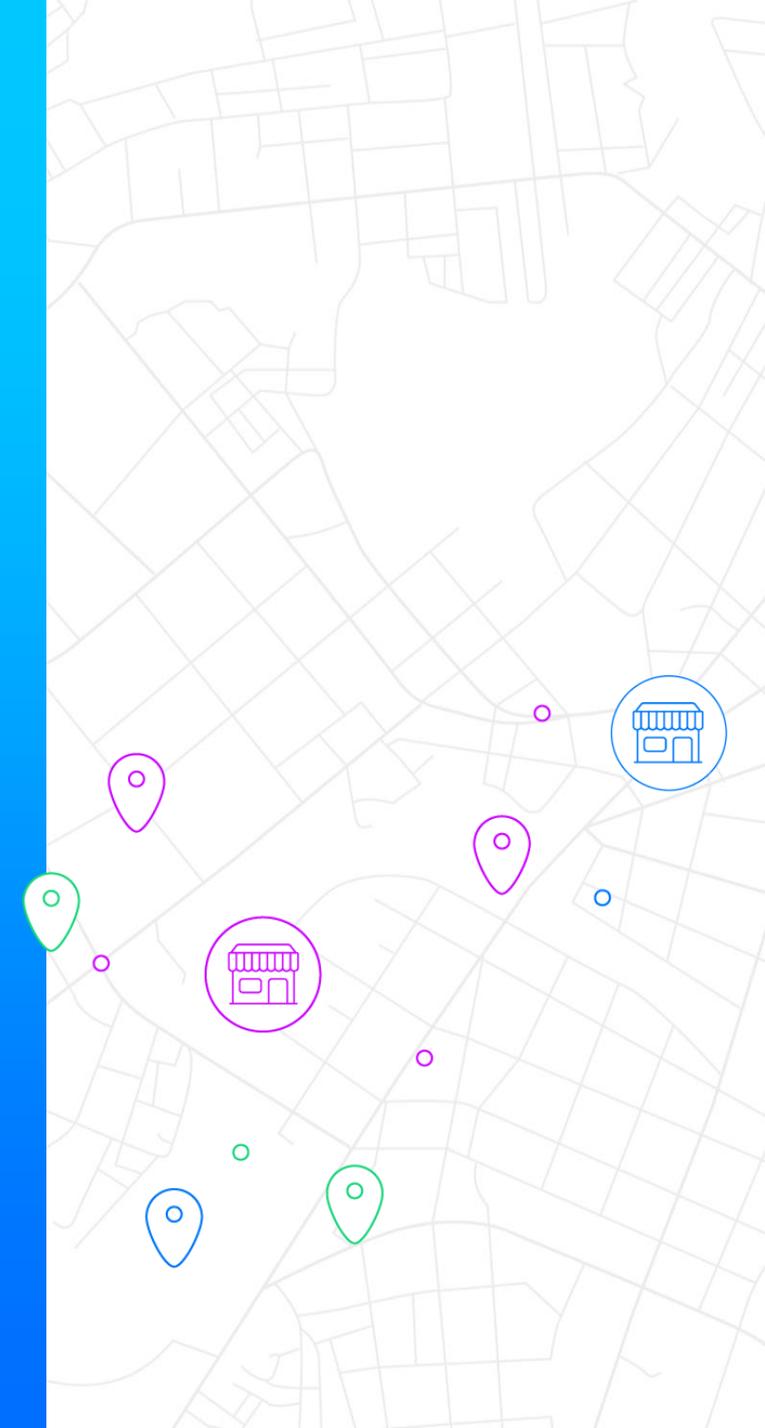


solocal

# Projet Ycor



Maurice LEVY



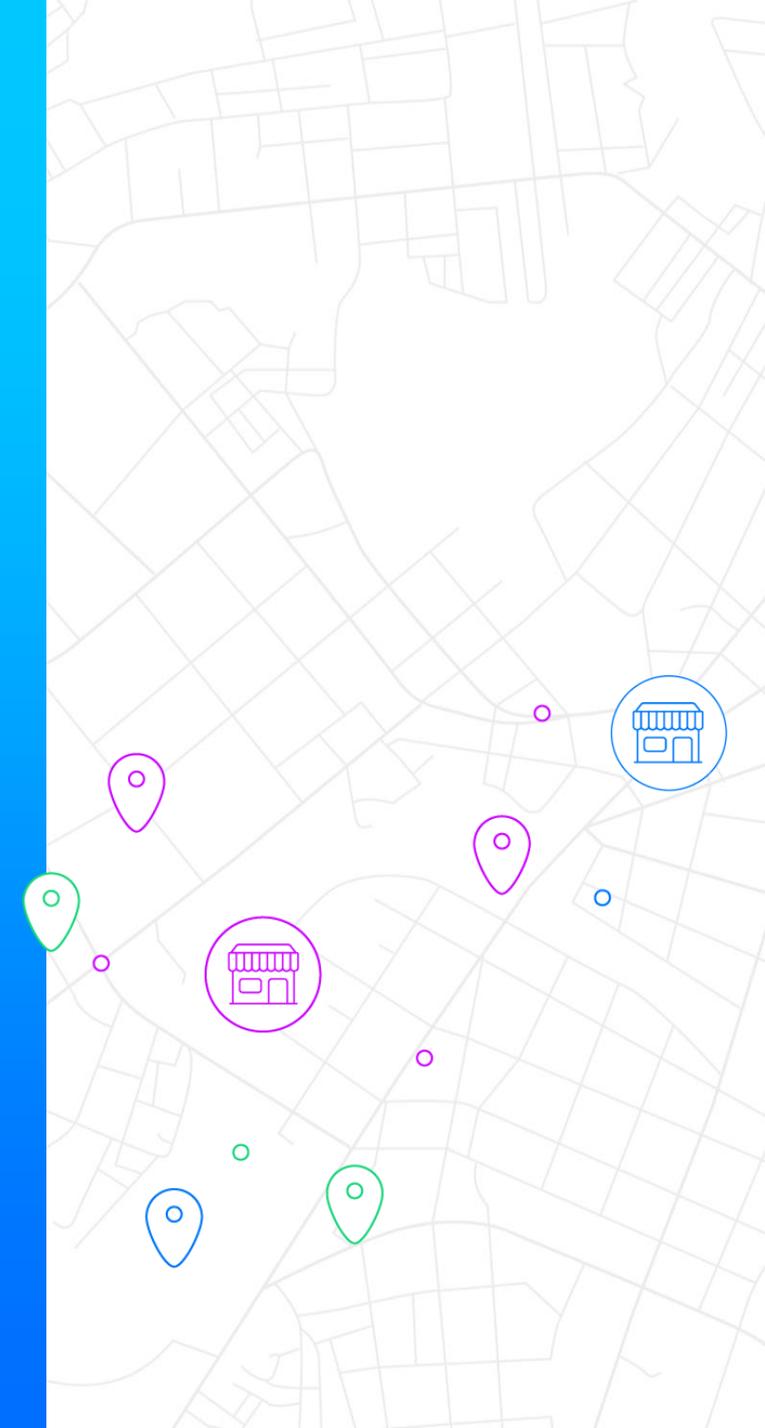
solocal

# Gouvernance

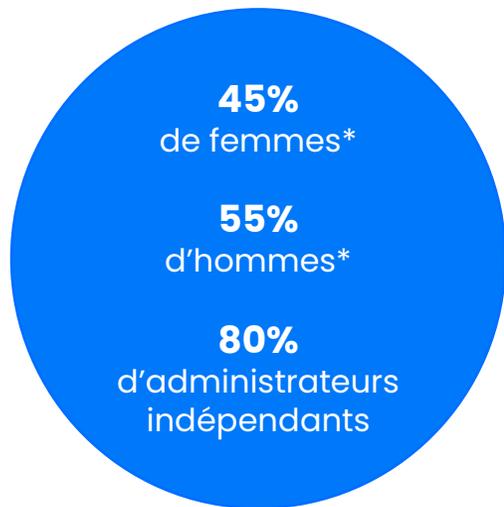


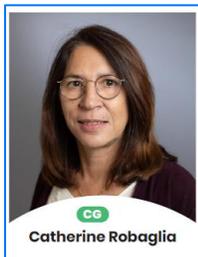
**Ghislaine Mattlinger**

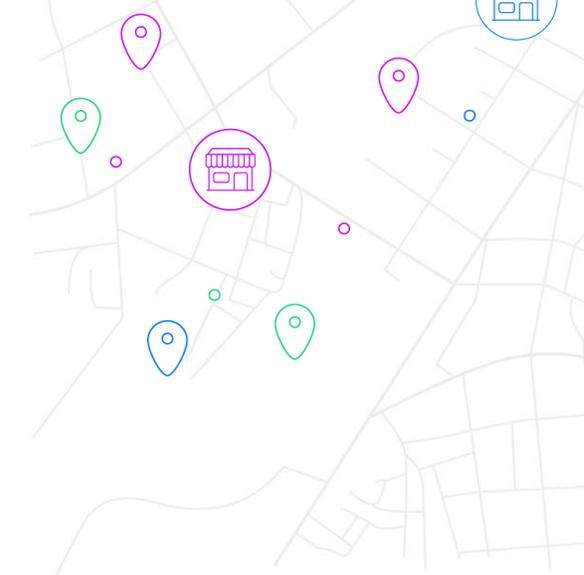
Membre du Conseil d'administration  
Présidente du Comité d'audit



# Composition du conseil d'administration en 2024



	 <p><b>CSI</b>  <b>Philippe Mellier</b> Président</p>	 <p><b>CG</b>  <b>David Amar</b> Vice-Président</p>	
 <p><b>Cédric Dugardin</b></p>	 <p><b>CSI</b>  <b>Alexandre Fretti</b></p>	 <p><b>CG</b>  <b>Bruno Guillemet</b></p>	 <p><b>CA</b>  <b>Delphine Grison</b></p>
 <p><b>CA</b>  <b>Ghislaine Mattlinger</b></p>	 <p><b>CSI</b>  <b>Marie-Christine Levet</b></p>	 <p><b>CG</b>  <b>Catherine Robaglia</b></p>	 <p><b>CA</b>  <b>Sophie Sursock</b></p>



- CA** Comité d'audit
- CG** Comité de gouvernance
- CSI** Comité stratégie & innovation
-  Administrateur indépendant

\* Hors représentante des salariés

# Activité du Conseil d'administration en 2023



- **10 administrateurs**
- **23 séances sur 2024**
- **92 % de participation**



# Activités des Comités en 2023 (1/3)

## Comité d'Audit

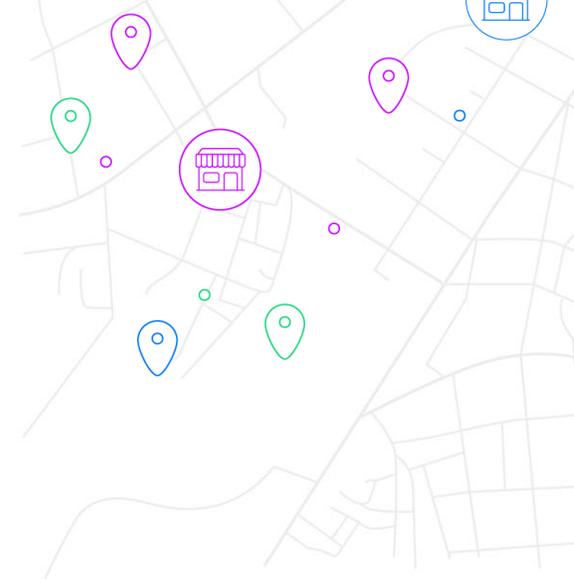
3 membres dont 3 indépendants • Présidé par Ghislaine Mattlinger

94% de participation

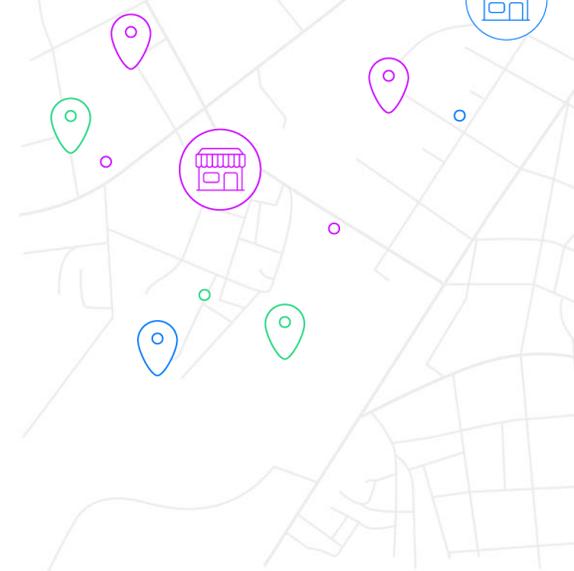


## 5 réunions en 2023

- ▶ Revue des comptes et des prévisions de trésorerie
- ▶ Communication financière
- ▶ Revue du business plan
- ▶ Plan de contrôle interne
- ▶ Revue de la cartographie des risques
- ▶ Suivi du projet d'évolution des systèmes de back-office



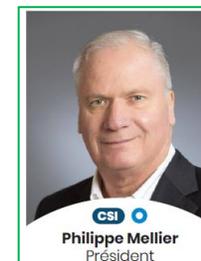
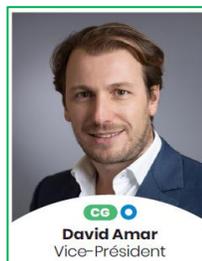
# Activités des Comités en 2023 (2/3)



## Comité de Gouvernance

3 membres dont 2 indépendants • Présidé par Bruno Guillemet

97% de participation



Invité permanent

## 8 réunions en 2023

### Gouvernance

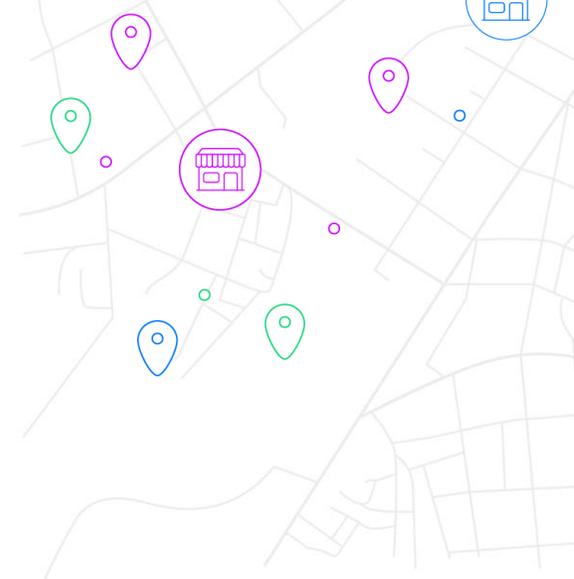
- ▶ Examen des questions liées à l'évolution de la gouvernance de la société (recrutement de 3 administrateurs et d'un Directeur général)
- ▶ Elaboration de la politique de rémunération des mandataires sociaux

### Responsabilité sociétale

- ▶ Déploiement de la CSRD
- ▶ Calendrier de communication sur la RSE
- ▶ Accessibilité numérique de PagesJaunes



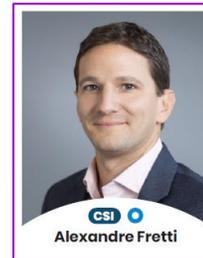
# Activités des Comités en 2023 (3/3)



## Comité Stratégie & Innovation

3 membres dont 3 indépendants • Présidé par Philippe Mellier

100% de participation



## 2 réunions en 2023

- ▶ Définition et revue des axes stratégiques
- ▶ Evolution du marché

## 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> résolution : Renouvellement pour 4 ans de 2 mandats du Conseil d'administration arrivant à échéance



- **Marie-Christine LEVET:** 13<sup>ème</sup> résolution  
Renouvellement du mandat d'administrateur



- **Cédric Dugardin:** 14<sup>ème</sup> résolution  
Renouvellement du mandat d'administrateur

## 15<sup>ème</sup> résolution : Nomination du cabinet Saint Front en qualité d'auditeur de durabilité

- La loi prévoit la mise en place d'un **rapport de durabilité** en remplacement de la Déclaration de performance Extra-financière
- Certification du rapport de durabilité par un **auditeur de durabilité** sous réserve de leur enregistrement auprès de la H2A
- Mandat d'une durée de **3 ans**

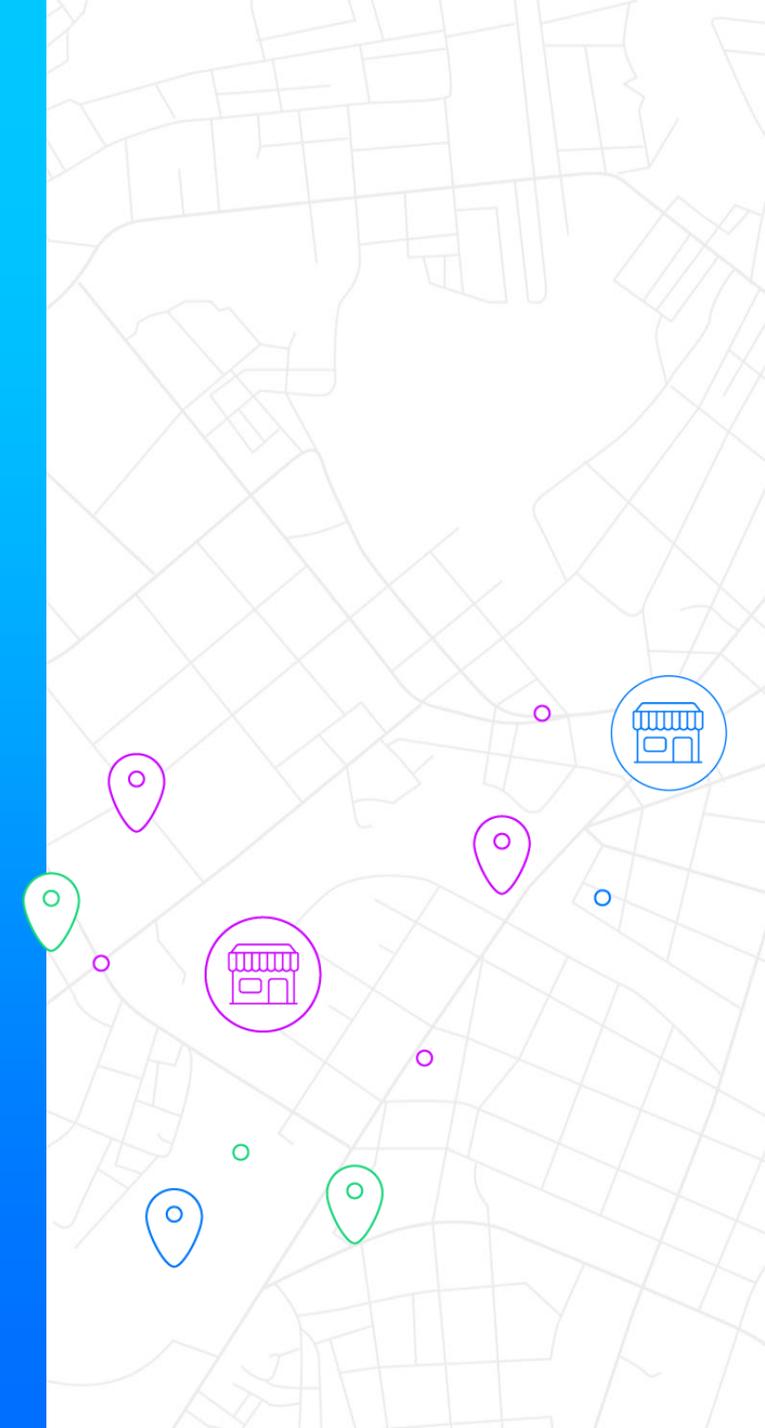
solocal

# Rémunérations



**David AMAR**

Vice-Président du Conseil d'administration  
Membre du Comité de gouvernance



# RÉMUNÉRATIONS – SAY ON PAY « EX POST »



## RÉSOLUTION N°5 : ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS À M.PHILIPPE MELLIER PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Rémunération fixe allouée au Président

150 000 € au titre de l'exercice 2023 versée au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration

Montant annuel forfaitaire

Rémunère son engagement en tant que Président du Conseil d'administration, tout en tenant compte de l'étendue accrue de ses responsabilités

### Rémunération fixe allouée au Président du Comité Stratégie & Innovation

18 000 € au titre de l'exercice 2023 versée au titre de son mandat de Président du Comité Stratégie & Innovation

**TOTAL**

**168 000€**



# RÉMUNÉRATIONS – SAY ON PAY « EX POST »

## RÉSOLUTION N°6 : ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS À M. HERVÉ MILCENT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 AU 21 NOVEMBRE 2023

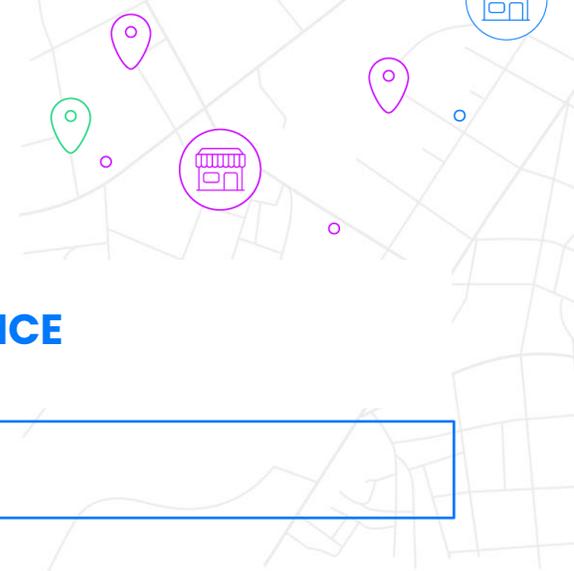
<b>Rémunération fixe</b>	450 000€ au titre de l'exercice 2023, calculée au prorata sur la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 21 novembre 2023	<b>412 500 €</b>
<b>Rémunération variable (au prorata temporis)</b>	Selon cinq critères quantitatifs : (i) 35 % : EBITDA – CapEx (ii) 20 % : FCF (iii) 20 % : Ventes nettes cumulées sur les 12 derniers mois (iv) 20 % : Absentéisme opérationnel (v) 5 % : Moyenne d'émission de CO2 par véhicule	<b>98 760€</b>
<b>Actions de performance</b>	<u>LTI 2021(décision du Conseil d'administration du 17 novembre 2023):</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Classique</b>: acquisition de 36 000 actions</li><li>• <b>Booster</b> (sous condition d'investissement): acquisition de 18 000 actions</li></ul>	<b>0€</b>
<b>Indemnité de départ</b>	Aucune indemnité de départ	<b>N/A</b>
<b>Indemnité de non-concurrence</b>	Aucune indemnité de non-concurrence suite à son départ	<b>N/A</b>
<b>Avantages en nature</b>	Frais de santé/prévoyance, dépenses relatives à ses fonctions, CSG, véhicule de fonction	<b>48 070€</b>
<b>Régime de retraite</b>	Dispositif de régime de retraite supplémentaire	<b>9 061€</b>
<b>TOTAL</b>		<b>568 391€</b>

# RÉMUNÉRATIONS – SAY ON PAY « EX POST »

## RÉSOLUTION N°7 : ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS A M. CÉDRIC DUGARDIN À COMPTER DU 22 NOVEMBRE 2023

<b>Rémunération fixe</b>	450 000€ proratisés à compter de la date de son entrée en fonction	<b>50 000€</b>
<b>Rémunération variable (au prorata temporis)</b>	Selon cinq critères quantitatifs : (i) 35 % : EBITDA – CapEx (ii) 20 % : FCF (iii) 20 % : Ventes nettes cumulées sur les 12 derniers mois (iv) 20 % : Absentéisme opérationnel (v) 5 % : Moyenne d'émission de CO2 par véhicule	<b>12 153€</b>
<b>Actions de Performance</b>	N/A	<b>N/A</b>
<b>Indemnité de départ</b>	Aucune indemnité de départ	<b>N/A</b>
<b>Indemnité de non- concurrence</b>	Aucune indemnité de non-concurrence sur l'exercice 2023	<b>N/A</b>
<b>Avantages en nature</b>	Frais de santé/prévoyance, dépenses relatives à ses fonctions, CSG	<b>1 383€</b>
<b>Régime de retraite</b>	Dispositif de régime de retraite supplémentaire	<b>1 100€</b>
<b>TOTAL</b>		<b>64 636€</b>

# RÉMUNÉRATIONS – SAY ON PAY SPÉCIFIQUE



## RÉSOLUTION N°8 : VERSEMENT À M. CÉDRIC DUGARDIN D'UNE PRIME DE NON-CONCURRENCE

**Prime d'un montant de 225 000€**

- Départ de M. Dugardin à la date de réalisation de l'opération de restructuration
- Informations **sensibles** auxquelles M. Dugardin a eu accès
- **Compétences reconnues** et importance des fonctions de M. Dugardin
- Décision du Conseil d'administration **d'imposer** à M. Dugardin une obligation de non-concurrence
- Durée de l'obligation: **12 mois**

- Empêche M. Dugardin de rejoindre des sociétés opérant dans le **même domaine d'activité** que Solocal
- Versement de la prime de 225 000€ **à la fin de son mandat**
- **Conforme à la politique de rémunération** approuvée lors de l'AG du 29 juin 2023
- **Aucune rémunération variable** n'est attendue
- Vote **ex post** AG 2024

# RÉMUNÉRATIONS – SAY ON PAY «EX POST»

## RÉSOLUTION N°9 : RÉMUNÉRATION ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE 2023

Enveloppe annuelle globale fixée par l'Assemblée générale en 2023 : 547 600 €

### Rappel de la politique de rémunération 2023

- Une rémunération fixe FORFAITAIRE de **37 700€**.
- Une rémunération fixe pour chaque Président de comité de **18 000€** et de **7 000€** pour chaque membre de comités.
- Attribution **prorata temporis** pour les administrateurs ayant démissionné en cours d'exercice
- **Pas de rémunération** pour les administrateurs internes (administrateur représentant les salariés et Directeur général)

Nom	Montants bruts dus au titre de l'exercice 2023 (en €)
Philippe Mellier	168 000€
David Amar	44 700€
Cédric Dugardin**	24 908€
Alexandre Fretti*	25 491€
Delphine Grison	44 700€
Bruno Guillemet	55 700€
Marie-Christine Levet	44 700€
Ghislaine Mattlinger*	30 991€
Catherine Robaglia	N/A
Sophie Surssock	44 700€
<b>Total 1</b>	<b>483 890€</b>

### Administrateurs démissionnaires en 2023

Nom	Montants bruts dus au titre de l'exercice 2023 (en €)
David Eckert*	9 425€
Anne-France Laclide*	23 208€
Paul Russo*	11 175€
<b>Total 2</b>	<b>43 808€</b>

Total 1 + Total 2 = **527 698€**

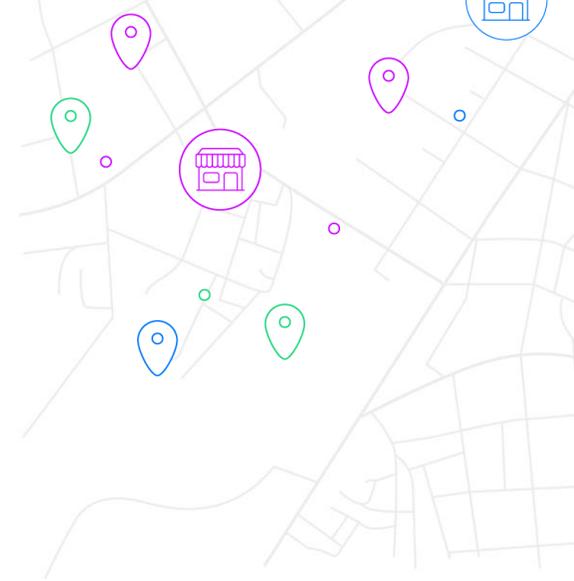
\*Au prorata temporis

\*\*Démission du comité d'audit à sa date de prise de fonction en qualité de Directeur général

# RÉMUNÉRATIONS – SAY ON PAY « EX ANTE »



## RÉSOLUTION N°10 : POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Reconduction sans changement de la politique 2023**

### RÉMUNÉRATION FIXE

(en tant que Président du Conseil d'administration)

- fixée à **150 000 €** eu égard à ses responsabilités

**Aucun autre élément de rémunération ni indemnité ou avantage en cas de cessation de fonctions**

**En cas de réunion des fonctions de Président et Directeur général, cette rémunération fixe forfaitaire ne sera pas versée**



# RÉMUNÉRATIONS – SAY ON PAY « EX ANTE » (1/2)

## RÉSOLUTION N°11 : POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

<b>Rémunération fixe</b>	450 000€ par an versée par mensualités
<b>Rémunération variable</b> <b>(peut varier entre 0% et 150% de la rémunération fixe)</b>	450 000€ par an versés sous réserve d'une validation ex post Selon cinq critères quantitatifs : (i) 35 % : EBITDA – CapEx (ii) 20 % : FCF (iii) 20 % : Ventes nettes cumulées sur les 12 derniers mois (iv) 20 % : Absentéisme opérationnel (v) 5 % : Moyenne d'émission de CO <sup>2</sup> par véhicule
<b>Rémunération exceptionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Justifiée par des circonstances exceptionnelles (article L22-10-8 du C Commerce)</li><li>Possibilité de déroger à l'application de la politique de rémunération</li><li>Mesure temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire à la pérennité de la société</li></ul>
<b>Indemnité de prise de fonctions</b>	Rémunération destinée à compenser la perte des avantages liés au départ du directeur général de ses anciennes fonctions.  En cas de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"><li>Communication des caractéristiques et du montant</li><li>Soumis au vote ex post</li></ul>

# RÉMUNÉRATIONS – SAY ON PAY « EX ANTE » (2/2)

## RÉSOLUTION N°11 : POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

### Avantages en nature

- Frais de santé/prévoyance, dépenses relatives à ses fonctions, CSG, véhicule de fonction
- Plan épargne retraite

### Rémunération au titre de son mandat d'Administrateur

Le Directeur général ne perçoit pas le cas échéant de rémunération au titre de son mandat d'Administrateur de Solocal Group

### Actions de Performance

- Aucune attribution d'actions gratuites de performance n'est prévue pour l'exercice 2024 eu égard à la restructuration de la Société.

### Indemnité de départ

- Égal à **12 mois de la moyenne** de la rémunération annuelle brute (fixe + variable) du Directeur général sur les deux derniers exercices complets
- Atteinte en moyenne au moins **50 % de ses objectifs annuels** au cours des deux dernières années révolues
- Constatation de la performance par le **Conseil d'administration** et approbation par **l'Assemblée générale des actionnaires** de la Société dans le cadre du vote ex post

### Indemnité de non-concurrence

- L'interdiction de concurrence est limitée à une période de 12 mois commençant le jour de la cessation effective des fonctions
- À la discrétion du Conseil d'administration, la Société pourra (i) renoncer au bénéfice de l'engagement de non-concurrence (auquel cas elle ne serait pas tenue au versement de l'indemnité correspondante) ou (ii) réduire la durée, le champ des activités et/ou le champ géographique dudit engagement (auquel cas le montant de l'indemnité de non-concurrence serait réduit à due proportion)

# RÉMUNÉRATIONS – SAY ON PAY « EX ANTE »

## Résolution n°12 – Politique de rémunération des administrateurs

### Reconduction sans changement de la politique 2023

Enveloppe annuelle globale fixée par l'Assemblée générale : 547 600€

#### Réunions du Conseil

37 700€ par administrateur

Rémunération fixe annuelle et forfaitaire

#### Comités

18 000 € pour la Présidence de chaque comité

7 000€ pour les membres de chaque comité

Rémunération fixe annuelle et forfaitaire

Répartition égalitaire pour les administrateurs

Attribution prorata temporis

Pas de rémunération du Directeur général et de l'administrateur salarié

Réduction de la rémunération pour les administrateurs absents dans une proportion importante

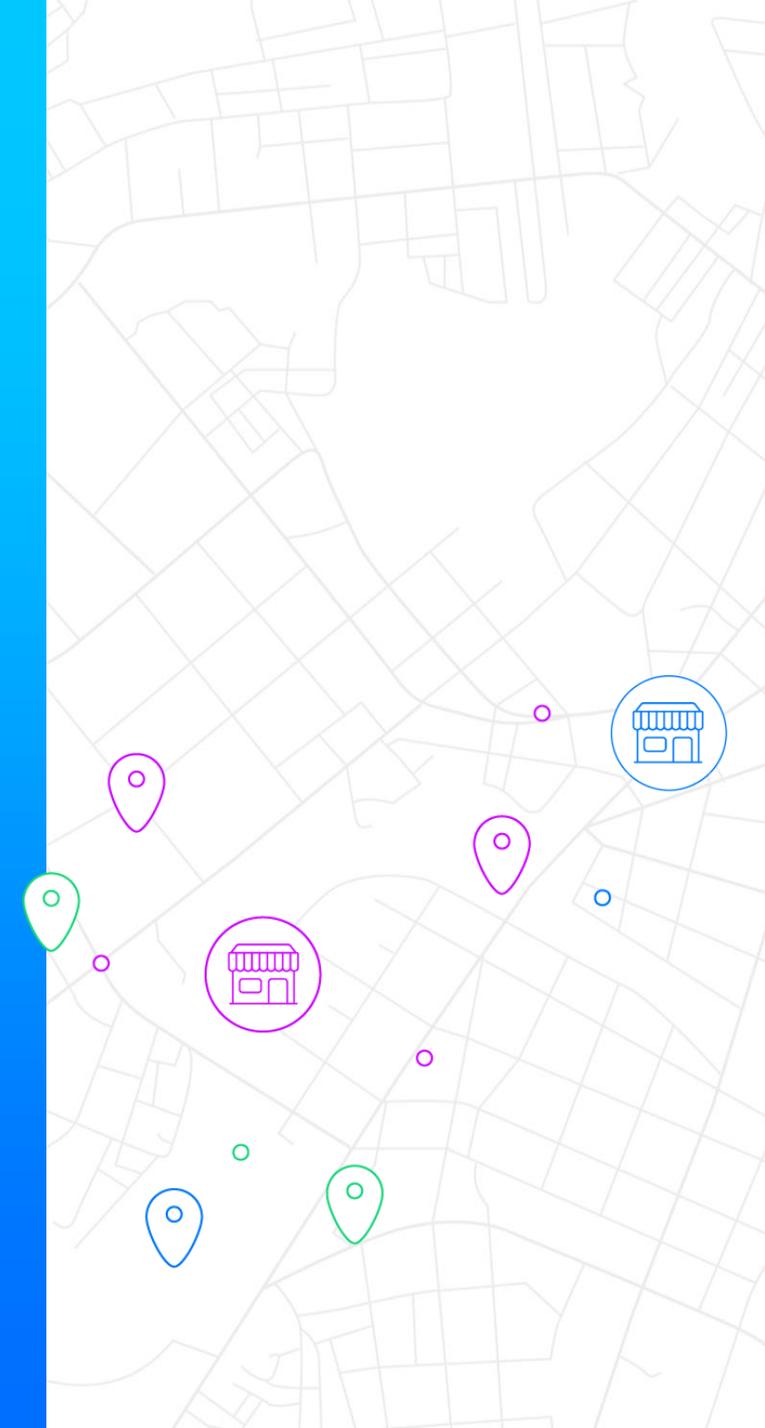
solocal

# Rapport des commissaires aux comptes



**Mohamed MABROUK**

Associé Auditex



# Rapport sur les comptes consolidés



## Rapport sur les Comptes consolidés

(page 197 à 201 du Document  
d'Enregistrement Universel)

\*  
\* \*

### → **Certification des comptes sans réserve, ni observation**

- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 1.5 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes

### → **Points clés de l'audit des Comptes consolidés**

- Comptabilisation du chiffre d'affaires

### → **Aucune observation sur le rapport de gestion du Groupe**

### → **Format de présentation des comptes consolidés**

- La présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen

# Rapport sur les comptes annuels



## Rapport sur les Comptes annuels

(page 224 à 228 du  
Document d'Enregistrement  
Universel)

\*

\* \*

- **Certification des comptes sans réserve, ni observation**
  - Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 3 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes
  
- **Points clés de l'audit des Comptes annuels**
  - Évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation
  
- **Aucune observation sur le rapport de gestion, les autres documents sur la situation financière et le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise**
  
- **Format de présentation des comptes annuels**
  - La présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen

# Rapport spécial sur les conventions réglementées



## Rapport spécial sur les conventions réglementées

(page 257 du Document  
d'Enregistrement Universel)

\*  
\* \*

- **Aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé**
- **Convention autorisée et conclue au cours des exercices précédents :**
  - Acte de nantissement de compte-titres portant sur les titres de la société Solocal S.A. détenus par Solocal Group, en garantie de l'emprunt obligataire de 18,7 millions d'euros, émis en août 2020 par Solocal Group

## Autres rapports (1/3)

### Rapports spéciaux au titre des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)

17<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>,  
23<sup>ème</sup>, 24<sup>ème</sup>, 26<sup>ème</sup> et  
27<sup>ème</sup> résolutions

\*  
\* \*

- **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital (17<sup>ème</sup> résolution)**
  - Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société d'un montant maximal de 131 828 693,346 euros tel que décrite dans la 17<sup>ème</sup> résolution.
  
- **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital (26<sup>ème</sup> résolution)**
  - Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de la Société d'un montant maximal de 32 983 668,63 euros tel que décrite dans la 26<sup>ème</sup> résolution.
  
- **Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (27<sup>ème</sup> résolution)**
  - Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre, données dans le rapport du conseil d'administration.
  - Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

## Autres rapports (2/3)

### Rapports spéciaux au titre des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)

17<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>,  
23<sup>ème</sup>, 24<sup>ème</sup>, 26<sup>ème</sup> et  
27<sup>ème</sup> résolutions

\*  
\* \*

- **Rapports des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux Créanciers Obligataires (19<sup>ème</sup> résolution) et sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à la société Ycor (20<sup>ème</sup> résolution)**
- Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'Administration pour réaliser ces augmentations de capital tel que décrites dans les 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> résolutions.
  - Le rapport du Conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante : le rapport indique que le prix d'émission des actions à émettre a été déterminé dans le cadre des négociations du projet de modification du plan de sauvegarde financière accélérée de la Société, tel qu'approuvé le 22 avril 2024 par l'Assemblée générale unique des obligataires de la Société. De ce fait, le Conseil d'administration n'a pas donné dans son rapport le choix des éléments de calcul retenus pour la fixation de ce prix et son montant avec leur justification, prévus par les textes légaux et réglementaires.
  - Les conditions définitives des augmentations de capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci ni sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.

## Autres rapports (3/3)

### Rapports spéciaux au titre des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)

17<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>,  
23<sup>ème</sup>, 24<sup>ème</sup>, 26<sup>ème</sup> et  
27<sup>ème</sup> résolutions

\*  
\* \*

- **Rapports des commissaires aux comptes sur l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à la société Ycor (23<sup>ème</sup> résolution) et sur l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée aux Garants Obligataires (24<sup>ème</sup> résolution)**
- Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'Administration pour réaliser ces émissions de bons de souscriptions d'actions tel que décrites dans les 23<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> résolutions.
  - Le rapport du Conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante : le rapport indique le prix d'émission des titres de capital à émettre parmi les principales caractéristiques de la proposition de restructuration financière présentées dans l'accord de principe entre votre société, la société Ycor, un groupe de prêteurs représentant 70 % du montant en principal du RCF et le Groupe d'Obligataires et tel que figurant dans le projet de modification du plan de sauvegarde financière accélérée de votre société, tel qu'approuvé le 22 avril 2024 par l'assemblée générale unique des obligataires de votre société. De ce fait, le conseil d'administration n'a pas donné dans son rapport le choix des éléments de calcul retenus pour la fixation de ce prix et son montant avec leur justification, prévus par les textes légaux et réglementaires.
  - Les conditions définitives des émissions n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci ni sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.

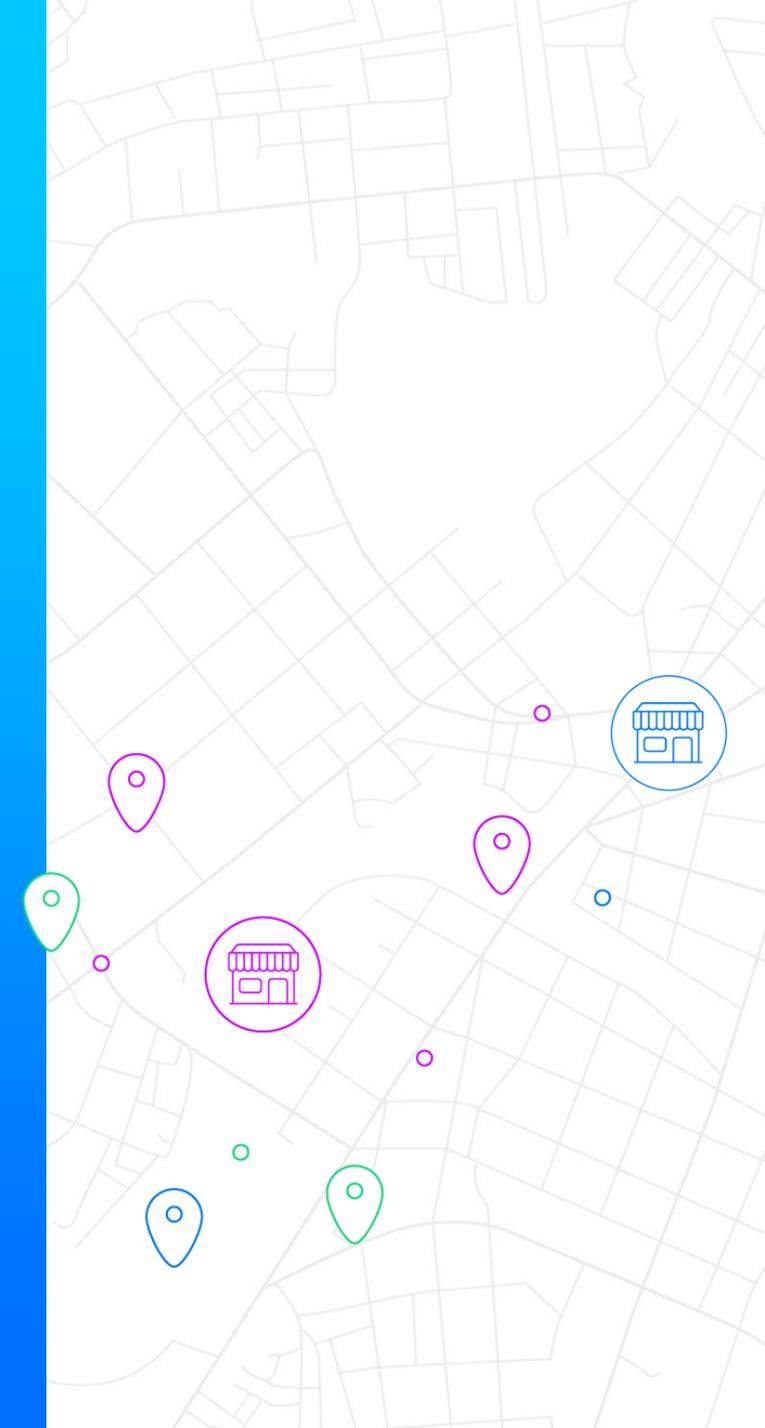
solocal

# Questions / Réponses



**Ghislaine Mattlinger**

Membre du Conseil d'administration  
Présidente du Comité d'audit



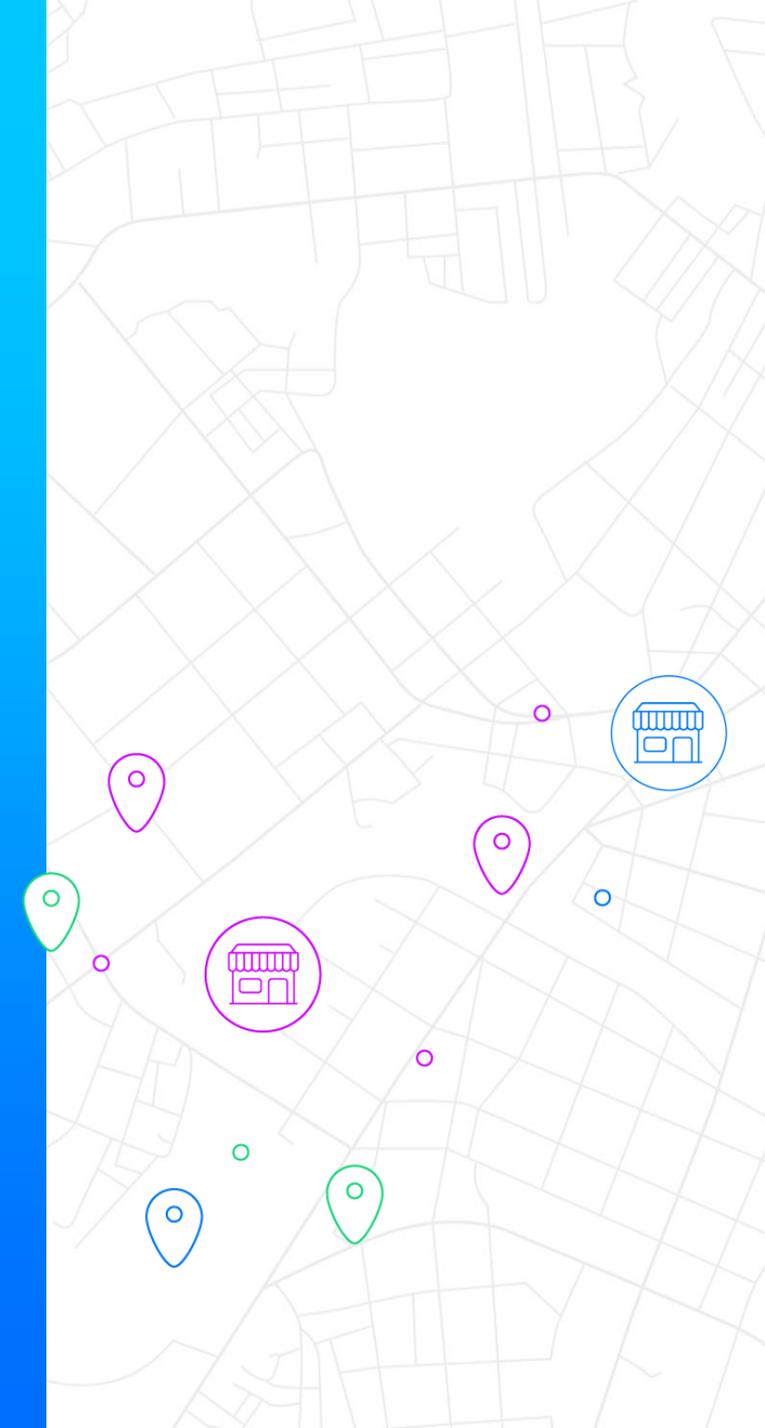
solocal

# Vote des Résolutions



**Anne CETTE**

Secrétaire du Conseil



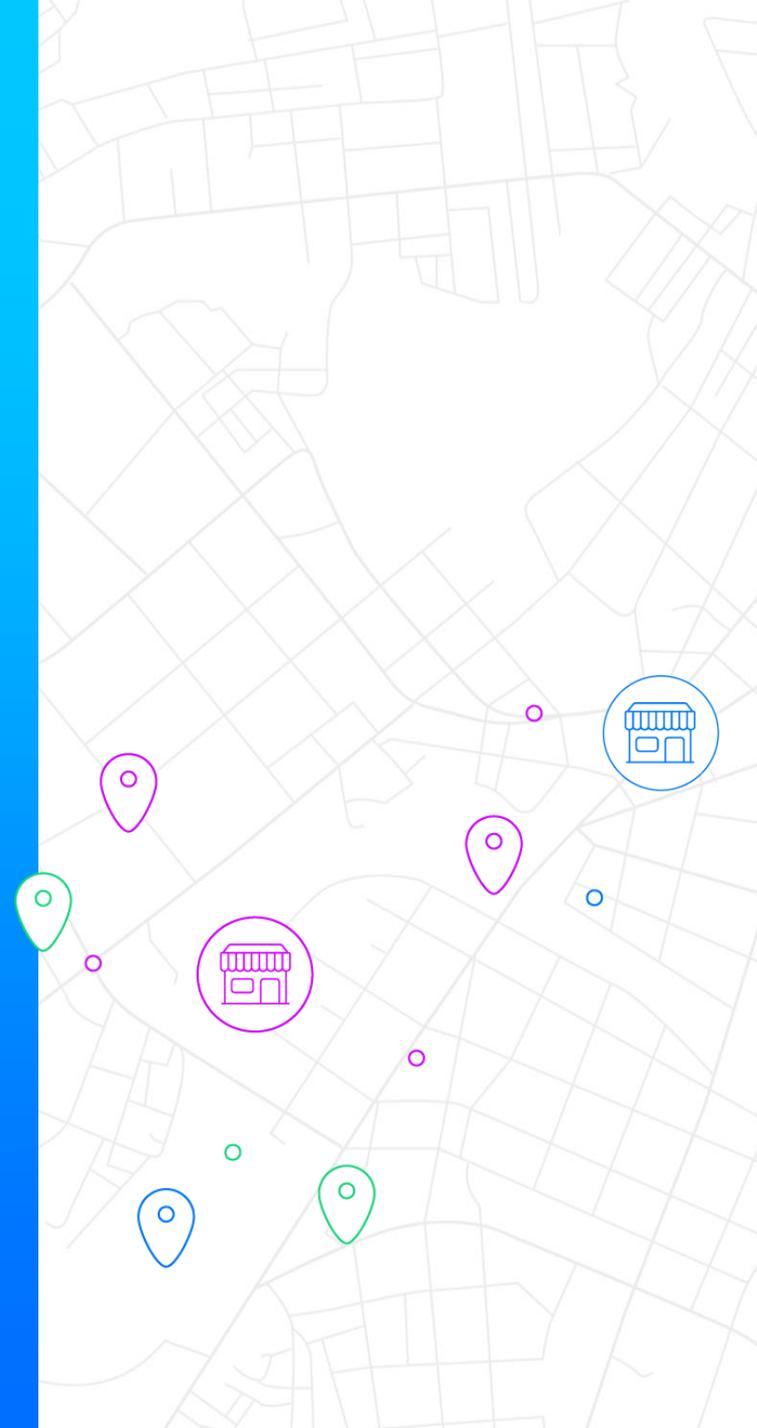
solocal

# Clôture



**Ghislaine Mattlinger**

Membre du Conseil d'administration  
Présidente du Comité d'audit



# Avertissement

Le présent document contient des déclarations à caractère prospectif. Celles-ci ne constituent pas des prévisions au sens du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission, et ont trait aux attentes, croyances, projections, projets et stratégies futurs, événements ou tendances anticipées et expressions similaires concernant des questions qui ne sont pas des faits historiques. Les déclarations prospectives sont fondées sur les croyances, hypothèses et attentes actuelles concernant la performance future de Solocal Group, et prennent en compte toutes les informations actuellement disponibles. Bien que la direction de Solocal Group estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à différents risques et incertitudes, la plupart étant difficiles à prévoir et généralement hors du contrôle de Solocal Group, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Les risques et incertitudes incluent ceux cités ou identifiés dans les documents publics déposés par Solocal Group auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), y compris, en particulier, ceux énumérés dans la rubrique « Facteurs de risque » du Document d'enregistrement universel de Solocal Group. Solocal Group, ses filiales, ses administrateurs, ses conseils, ses salariés et ses représentants déclinent expressément toute responsabilité pour ces énoncés prospectifs. Les déclarations prospectives incluses dans le présent document reflètent les perspectives de Solocal Group à la date de rédaction du présent document. Sous réserve de la réglementation applicable, Solocal Group ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser ces déclarations prospectives.

Toutes les données comptables sur une base annuelle sont présentées sous forme d'informations consolidées auditées mais toutes les données comptables sur une base trimestrielle sont présentées sous forme d'informations consolidées non auditées. Avant 2019, Solocal isolait dans les commentaires sur ses comptes et indicateurs de performance la dynamique des activités poursuivies de celle des activités cédées. Les données financières et les indicateurs de performance financière sont désormais commentés sur le périmètre des activités poursuivies et non-poursuivies (activités cédées). Les montants présentés dans ce document peuvent ne pas s'additionner en raison des arrondis.

Tous les indicateurs et données de nature financière sont publiés en détail dans le rapport des Comptes consolidés au 31 décembre 2023, disponible sur [www.solocal.com](http://www.solocal.com) (Espace Investisseurs et actionnaires).